

XXXII Année

Le numéro: 25 sous

Mars 1926

LA REVUE DOMINICAINE



R. P. AUG. LEDUC, O.P., Chronique de Droit canonique.

R. P. RAPHAËL TURGEON, O.P., La notion du Sacrifice.

DAMIEN JASMIN, La métamorphose du bolchévisme.

R. P. P.-ARSÈNE ROY, O.P., Les sociétés de tempérance.

LE SENS DES FAITS. — Quid retribuam, par le T. R. P. MARION. — Les Prix d'action intellectuelle, par le R. P. LAMARCHE. — Dans l'Ordre, par FRA DOMENICO.

L'ESPRIT DES LIVRES. — Gillet: *La Morale et les Morales* (S. S. Pie XI) Dufort: *Le Jubilé de 1926* (M.-A. L.) Saint-Pierre: *Le problème social* (M.-C. F.) Autres publications. — Accusé de réception.

ADMINISTRATION

BUREAU DU ROSAIRE
SAINT - HYACINTHE

REDACTION

NOTRE-DAME DE GRÂCE
MONTREAL

LA REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

Directeur : R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.

ABONNEMENTS (payables d'avance)

Au Canada: \$2.00 — A l'étranger: \$2.25

Avec le "Rosaire pour tous", 40 sous en plus par an.

La Revue Dominicaine publie des articles de vulgarisation touchant les Ecritures, la théologie, l'apologétique ou le droit canon, et même des études de philosophie, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion ou la morale y soit concernée.

La Revue Dominicaine n'a pas de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux questions d'apologétique et aux problèmes de société, envisagés surtout au point de vue canadien.

La Revue Dominicaine publie des recensions et diverses chroniques, en s'attachant moins au récit des faits et à l'analyse des ouvrages qu'à leur signification d'ensemble.

La Revue Dominicaine ne sera pas responsable des écrits des collaborateurs étrangers à l'Ordre de Saint-Dominique.

Prière d'adresser les communications littéraires: manuscrits, volumes, etc., au R. P. Antonio Lamarche, 153 Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal; et les communications administratives: abonnements, annonces, etc., au R. P. Henri Thériault, Saint-Hyacinthe.

Nous publierons en avril:

UN ARTICLE DE M. L'ABBE JEANNOTTE.

UN ARTICLE DU Dr J. A. MIREAULT.

CHRONIQUE DE DROIT CANONIQUE

ACTES DU SAINT-SIEGE

Les deux dernières livraisons des *Acta Apostolicæ Sedis* contiennent des documents de très grande importance: ce sont, notamment, l'Encyclique instituant la fête du Christ-Roi, la Constitution apostolique étendant le jubilé à l'univers catholique, et une série de réponses de la Commission d'interprétation du Code à des questions fort disputées entre canonistes.

FÊTE DU CHRIST-ROI

L'Encyclique *Quas primas*, du 11 décembre, a institué la fête du Christ-Roi, fixée au dernier dimanche d'octobre. C'est la consécration, par la liturgie, d'une vérité théologique fondée en Ecriture-Sainte, proclamée par les Pères de l'Eglise, et appuyée sur les plus hautes raisons de convenance. Le Souverain Pontife a voulu la graver dans l'âme de tous les chrétiens, en en faisant l'objet d'une fête annuelle.¹ Il compte sur cette fête pour ramener la paix dans le monde: *Pax Christi in regno Christi*.

LE JUBILÉ

Par la Constitution *Servatoris Jesus Christi*, du 25 décembre, Sa Sainteté Pie XI a étendu à l'univers catholique le jubilé célébré à Rome de Noël 1924 à Noël 1925. A la différence des jubilé précédents—sauf celui de 1875—celui-ci durera, non pas six mois, mais toute l'année

1.—La Congrégation des Rites publie p. 655 des *Acta* du 28 décembre, l'Office de cette fête.

1926. Les *Acta* du 28 décembre ont publié l'acte d'extension du jubilé; le document pontifical se divise en trois parties: les dispositions *générales*, les cas *particuliers*, les pouvoirs des *confesseurs* à l'occasion du jubilé de 1926.²

A) *Dispositions générales*

Le jubilé est *universel*: il est accordé à tous les fidèles, même à ceux qui en ont déjà gagné l'indulgence durant l'année 1925. Le seul *territoire* excepté est la ville et la banlieue de Rome.

L'indulgence du jubilé peut être gagnée *deux fois*: la première, au profit de celui qui fait le jubilé *ou* des défunts; la seconde pour les défunts seulement.

Les *conditions* sont: 1° La confession et la communion: il s'agit, ici, de confession et de communion *spéciales*; la confession annuelle et la communion pascale ne suffisent pas. 2° La *visite* de l'église principale du lieu et de trois autres églises ou oratoires *publics*. A ce sujet quelques remarques s'imposent:

a) Les églises ou oratoires à visiter doivent être *désignés* par l'Ordinaire, soit personnellement, soit par l'intermédiaire des vicaires forains, ou des curés, ou d'autres ecclésiastiques à qui ils auront délégué ce pouvoir — ce qu'ils peuvent faire même pour toute l'année jubilaire.

b) Trois églises ou oratoires publics seront désignés, à part l'église cathédrale, ou dans les autres lieux du diocèse, l'église principale.

2.—Pour la solution des questions qui peuvent être posées au sujet du jubilé, nos lecteurs consulteront avec profit l'opuscule de M. l'abbé J.-Z. Dufort: "Le Jubilé de 1926".

c) Les visites à faire sont au nombre de *quatre par jour* pendant cinq jours; les jours de visites peuvent ne pas être continus.

d) Là où il n'y a pas quatre églises ou oratoires publics, il appartient à l'Ordinaire ou à ses délégués de voir à ce qu'il soit permis de faire les visites dans un plus petit nombre d'églises et même dans une seule.

3° Les visites doivent s'accompagner de *prières* aux *intentions* du Souverain Pontife: la propagation de l'Évangile, la paix, les droits de l'Église catholique sur les Lieux Saints.

B) *Cas particuliers*

Durant l'année sainte 1925, le jubilé avait été étendu à plusieurs catégories de personnes qui ne pouvaient faire le pèlerinage à Rome; le Souverain Pontife, en concédant le jubilé à l'univers catholique n'oublie pas que, même ainsi facilitée, l'indulgence du jubilé ne pourrait être gagnée par beaucoup de fidèles qui ne peuvent accomplir toutes les conditions exigées, spécialement les visites; en leur faveur voici ce qui est décidé:

1° Ceux qui voyagent *presque continuellement*, sur terre ou sur mer, peuvent, en cours de route, gagner *une fois* le jubilé, à toute station de leur choix, pourvu qu'ils visitent cinq fois dans une journée l'église principale du lieu, et qu'ils accomplissent les autres prescriptions: confession, communion, prières aux intentions du Souverain Pontife.

2° Il y a le cas de ceux qui sont *empêchés* de faire les visites prescrites: moniales; autres religieuses; tertiaires régulières; femmes, jeunes filles ou autres personnes demeurant dans les Conservatoires (couvents);

anachorètes professant un Ordre monastique ou régulier et adonnés à la vie contemplative plutôt qu'à l'active, par exemple les Trappistes, les Camaldules et les Chartreux; captifs et prisonniers; ecclesiastici vel religiosi qui in coenobiis aliisque domibus, emendationis causa detinentur; malades à domicile ou dans les hôpitaux ainsi que ceux qui les assistent; en général, tous ceux à qui un certain empêchement ne permet pas de faire les visites prescrites; de même les ouvriers;³ enfin, les vieillards qui ont plus de 70 ans.

Comment toutes ces personnes peuvent-elles gagner l'indulgence du jubilé ?

En leur faveur, le nombre des visites peut être diminué en tenant compte des circonstances et des personnes; les visites peuvent être séparées, c.à.d. n'être pas faites le même jour; au besoin, les visites peuvent être commuées en d'autres œuvres dues par ailleurs sous peine de péché.

Cependant, ces adoucissements aux conditions du jubilé ne sont pas laissés à la discrétion des personnes ainsi empêchées; ils doivent être autorisés par les Ordinaires ou par des délégués de ceux-ci: les vicaires forains, les prélats réguliers pour leurs sujets, les curés, les confesseurs approuvés dans le diocèse, à qui ces Ordinaires auront concédé un tel pouvoir, lequel pourra être exercé habituellement et en dehors de la confession.

3° Le Saint-Siège permet aussi de diminuer le nombre des visites en faveur de certains groupes qui peuvent faire des visites *collectivement*: collèges — de clercs ou de religieux — approuvés par l'autorité ecclé-

3.—La Pénitencerie, le 9 mars 1925, a déclaré que le mot *operarius* doit s'entendre de ceux qui *labori manuali incumbunt*. (A. A. S. 1925, p. 327).

siastique; confréries, unions pieuses, associations de laïques ayant pour but de promouvoir des œuvres catholiques; pensionnaires ou externes dans les collèges; fidèles faisant les visites sous la conduite du curé ou d'un prêtre par lui délégué.

En faveur de ces groupes, l'Ordinaire peut permettre ou faire permettre par ses délégués, que le nombre des visites soit diminué; il faut cependant, dans ces cas, que les visites se fassent avec pompe. Que si, pour quelque raison, il n'est pas loisible de passer par les voies publiques, l'Ordinaire (ou son délégué) pourra néanmoins permettre encore la réduction du nombre des visites, pourvu que, à l'intérieur de l'église visitée, ou bien il y ait procession, ou, au moins, que les visites se fassent solennellement et en corps par tous ceux qui sont réunis.

Dans aucun cas, cependant, hormis celui de *maladie grave*, l'Ordinaire ou son délégué ne peuvent dispenser de l'obligation de la confession et de la communion.

C) *Pouvoirs des confesseurs*

Comme le jubilé exige une confession spéciale, il était opportun de faciliter ce devoir en octroyant aux confesseurs des pouvoirs très amples;⁴ c'est à quoi est consacrée la troisième partie de la Constitution *Servatoris*.

1° Un principe général est que les confesseurs *conservernt* dans leur intégrité tous les pouvoirs d'absoudre, de dispenser, de commuer, qu'ils ont obtenus légi-

4.—Quelques-uns de ces pouvoirs sont rédigés de telle sorte que la formule latine est difficilement traduisible en français; nous la laissons telle quelle.

timelement, pour un temps ou pour toujours, du *Saint-Siège*; ils peuvent s'en servir, selon les prescriptions du droit, concurremment avec les pouvoirs présentement accordés, plusieurs fois pour le même pénitent. Le pénitent qui se confesse avec l'intention sincère de gagner l'indulgence du jubilé, et, plus tard, omet les autres œuvres prescrites, jouit néanmoins du bénéfice de l'absolution, de la dispense, ou de la commutation qu'il a pu recevoir.

2° Les *moniales* (religieuses à vœux solennels) et les autres femmes pour la confession desquelles, d'après le Code, une approbation spéciale de l'Ordinaire est requise, peuvent faire leur confession de jubilé à tout confesseur approuvé par le même Ordinaire pour la confession des personnes de l'un et l'autre sexe; cette confession de jubilé une fois faite, ce confesseur n'a plus juridiction sur la même pénitente, si ce n'est dans la mesure permise par le Code (cc. 522, 523).

3° Le confesseur, envers toutes les personnes pour les confessions desquelles il est approuvé par l'Ordinaire ou le Souverain Pontife, a, pour la confession du jubilé, les pouvoirs suivants au for sacramental:

a) Il peut absoudre de toute *censure* infligée *a jure vel ab homine*, occulte ou publique, réservée par l'Ordinaire à soi-même, ou de droit au S.-Siège *simpliciter* ou *speciali modo* ou aux Ordinaires.

b) Il peut absoudre de tout *péché*, quelque grave qu'il soit, et même réservé, en ayant soin, cependant, d'imposer une pénitence salutaire et les autres prescriptions du droit.

c) *Quoad censuras specialissimo modo A. Sedi reservatas, a nullâ earum potest absolvere, praeterquam a crimine absolutionis complicitis a peccato turpi non plus*

semel vel bis attentatæ. At confessario pœnitenti præcipiat ut 1° Moneat complicem, forte ad confitendum redeuntum, de invaliditate absolutionis a se imperitæ, necnon de ejusmodi confessionibus absolutionis iterandis apud alium confessarium debitâ jurisdictione munitum; 2° Ut, occasione relapsûs remotâ, se absterneat in posterum ad audiendâ complicitis confessione in quantum fieri poterit absque scandali et infamiæ periculo.

d) Le confesseur qui a absous un pénitent, au for sacramentel, d'une censure publique ou portée *ab homine*, doit lui ordonner de se conformer, pour le for externe, au c. 2251.

e) Le confesseur doit éviter d'absoudre, au for sacramentel, un pénitent soumis à une censure publique, à moins que ce pénitent ne soit prêt — dans les six mois — à donner satisfaction à l'Eglise, et à réparer le scandale et les dommages causés.

4° L'article 4 vise les censures encourues à l'occasion de l'élection du Souverain Pontife, de la violation du secret du S. Office et le cas de prélats tant réguliers que séculiers qui auraient encouru publiquement une censure réservée spécialement au S. Pontife.

5° Le confesseur ne peut absoudre les *hérétiques* qu'après abjuration et réparation des scandales. De même il ne peut absoudre les membres de sectes maçonniques ou autres semblables, qu'après abjuration, réparation du scandale, et sortie de la secte, et avoir observé les autres prescriptions du droit.

6o Le confesseur ne peut absoudre les *acquéreurs illégitimes* de biens ou de droits ecclésiastiques avant qu'ils n'aient donné satisfaction à l'Eglise, de fait ou au moins de promesse.

7° Le calomniateur en matière de sollicitation doit, pour pouvoir être absous, rétracter formellement ou au moins promettre de rétracter sa calomnie et d'en réparer les dommages.

8° Le confesseur, en confession de jubilé seulement, a des pouvoirs spéciaux quant aux *vœux* :

a) Il peut pour une cause juste et probable, dispenser de tous les vœux *privés*, même réservés au S. Siège et faits sous serment, et les commuer en d'autres œuvres pies.

b) Il peut également dispenser, en le commuant, du vœu de *chasteté parfaite et perpétuelle*; même si ce vœu a été, à l'origine, émis publiquement dans une profession religieuse puis, les autres vœux ayant été enlevés par dispense, celui-là était demeuré en vigueur, le confesseur peut en dispenser pour le jubilé; mais il ne le pourrait pas si le pénitent avait appartenu à un *Ordre* astreint au *célibat*.

c) Il ne peut pas remettre ou commuer un vœu accepté par une tierce personne, sans le consentement libre et exprès de cette dernière.

d) Il ne peut commuer le vœu de *ne pas pécher* ou d'autres vœux *pénaux*, à moins que ce ne soit en une œuvre qui, autant que le vœu lui-même, soit efficace contre le péché.

9° L'article 9 concerne les irrégularités en vue de l'exercice des Ordres sacrés.

10° Le dernier pouvoir accordé aux confesseurs, à l'occasion du jubilé, concerne *certaines empêchements de mariage* :

a) Ils peuvent, seulement au for interne et sacramentel, dispenser de l'empêchement occulte de consanguinité au troisième ou au deuxième degré collatéral

(même touchant le premier), consanguinité provenant d'une génération illicite; mais cette dispense n'est valable que pour *revalider* un mariage, et elle doit être accompagnée de l'obligation de renouveler le consentement. Elle ne s'applique pas dans le cas d'un mariage à contracter, ou *in radice sanandum*.

b) Les confesseurs peuvent aussi, dans les mêmes circonstances, absoudre de l'*empêchement occulte de crime* — mais *neutro machinante* — soit qu'il s'agisse d'un mariage déjà contracté ou d'un mariage à contracter. Dans le premier cas (mariage déjà contracté) il faut exiger la rénovation privée du consentement, conformément au c. 1135. Dans les deux cas, il faut imposer une pénitence salutaire, grave et à long terme.

Ces dispositions permettent de constater avec quelle miséricorde et en même temps avec quelle prudence l'Eglise concède à tous ses enfants l'indulgence de l'*année sainte*. L'empressement de ceux-ci doit correspondre à la paternelle sollicitude du Souverain Pontife: que, durant 1926, les péchés se pleurent et s'expiant; que le ciel remette toutes les peines dues aux péchés; que l'Evangile se répande; que les peuples se réconcilient; que les droits de l'Eglise soient reconnus: tels sont les désirs du Pape auxquels doivent répondre nos prières et notre générosité.

COMMISSION D'INTERPRÉTATION DU CODE

Comme l'on sait, le Saint-Siège a confié l'interprétation *authentique* des canons du Code de Droit canonique à la compétence exclusive d'une Commission spéciale. Depuis au-delà d'un an, cette Commission n'avait publié dans les *Acta* aucune décision. Le 10 novembre

dernier, elle a répondu à dix questions d'inégale importance; ses réponses sont insérées dans les *Acta* du 1er décembre; les voici, dans l'ordre même officiel:

1° Le c. 33 § 1 du Code permet de suivre le temps *local* (vrai ou moyen) ou le temps *légal* (régional ou tout autre extraordinaire) pour certains cas bien déterminés. — La Commission déclare que le temps dit *zonaire* (ou régional) peut être suivi *ubique terrarum*, pourvu qu'il soit légal.

2° Au concile provincial et à toutes les autres réunions provinciales (où sont groupés les évêques d'une province ecclésiastique) la préséance entre suffragants s'établit par la date de préconisation ou d'élection à l'épiscopat, et non de promotion à tel siège suffragant. (c. 106, 30.)

3° Dans la collation de bénéfices et de canonicats dans les églises collégiales, le vote à prendre (c. 403) est celui du Chapitre de cette église et non de l'église cathédrale.

4° Le vicaire forain qui est chanoine n'a pas préséance, comme vicaire forain, sur les autres chanoines, au chœur et dans les actes capitulaires (c. 450 § 2.)

5° Le droit qu'a le curé, en vertu du c. 462, 7°, de conduire processionnellement ses paroissiens en dehors de l'église, s'étend aussi aux processions des religieux, sauf le privilège de la procession de la Fête-Dieu, et sous la condition du consentement de l'Ordinaire du lieu.

6° Le c. 542, 2°, exige la permission de la Congrégation des Eglises orientales pour admettre licitement un oriental dans un noviciat latin. — La Commission déclare que cette permission n'est pas requise dans le cas d'orientaux qui, gardant leur rite propre, passent par un noviciat latin, mais en se préparant à établir des

maisons et des provinces de rite oriental. N.B. Le c. 542 ne vise donc que le cas d'orientaux qui voudraient *changer de rite*.

7° La Commission règle, dans ce paragraphe, une question longuement discutée entre canonistes: la portée de l'expression *quævis reservatio* au c. 900.

Le c. 900, énumérant les cas où cesse la *réserve*, emploie l'expression *toute réserve* (*quævis reservatio*). Le mot fut interprété diversement quant à l'*objet* et quant à l'*auteur* de la réserve des cas. Des canonistes soutenaient que le c. 900 a une portée générale, c.à.d. qu'il s'occupe des péchés *et des censures réservés*; d'autres, au contraire, considérant l'intitulé du chapitre "*De reservatione peccatorum*", remarquant aussi, au c. 893 § 3, le renvoi de la réserve des censures à d'autres endroits du Code, soutenaient que, d'après le contexte, le c. 900 ne traite que des péchés réservés et non des *censures*. C'est cette interprétation qu'adopte la Commission.

Quant à l'*auteur* de la réserve des cas, la Commission déclare que le c. 900 est général; il doit donc s'entendre des cas réservés au S.-Siège, et non seulement des cas réservés à l'Ordinaire comme le voulaient quelques canonistes.

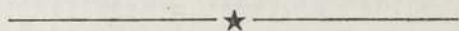
8° La Commission déclare que pour pouvoir invoquer le c. 1098 et contracter mariage validement et licitement sans la présence de l'Ordinaire, du curé, ou d'un prêtre délégué de l'un des deux, *la seule absence ne suffit pas*; il faut, en outre, la certitude morale (provenant de la notoriété ou de recherches) que, pendant un mois, le curé ne pourra venir, ni les parties aller le trouver.

9° Dans la célébration des mariages mixtes, la messe même privée prohibée par le c. 1102 § 2, doit s'entendre non seulement de la messe *pro sponsis*, mais de toute messe qui pourrait être considérés comme un complément de la cérémonie nuptiale.

10° La Commission déclare que la privation de la sépulture ecclésiastique décrétée au c. 1240 § 1, 5°, contre ceux qui ont ordonné la *crémation* de leur corps, s'applique même dans le cas où, en fait, la crémation n'a pas lieu.⁵

P. AUG. LEDUC, O.P.

Ottawa, le 4 février 1926.



LA NOTION DU SACRIFICE SELON SAINT THOMAS D'AQUIN

La question du sacrifice eucharistique a été beaucoup discutée. Elle l'est encore. Au début même du problème, la controverse commence. Ne voyons-nous pas les théologiens définir d'une manière bien différente, pour ne pas dire opposée, le sacrifice. La diversité des opinions sur l'essence de l'oblation cultuelle accomplie dans nos temples, est la nécessaire conséquence de ce désaccord initial. Une obligation semble bien s'imposer à celui qui cherche à résoudre cette difficulté théologique. Il doit proposer, du sacrifice en général, une définition fortement probable, solidement établie, pour

5.—L'importance des documents pontificaux que nous venons de résumer nous ayant fait prolonger la partie de la chronique réservée aux Actes du S.-Siège, nous remettons à plus tard de signaler les articles de Revues.

qu'elle ne soit ni rejetée, ni même légitimement mise en doute.

Dans une matière aussi délicate, un maître sûr et compétent s'impose. Ce guide nous est manifestement désigné. L'Eglise n'a-t-elle pas déclaré saint Thomas d'Aquin, le Chef, le guide des études.¹ C'est lui qui dirigera notre travail. Conduit par ses principes, éclairé par ses lumières, nous espérons formuler, du sacrifice en général, une définition acceptable pour tous.

Que l'Angélique Docteur ait porté ses investigations sur la nature même du sacrifice, voilà ce qui ne peut être nié. Il l'a étudiée "ex professo", dans son traité de la Religion,² il en a parlé au sujet du sacerdoce du Christ³ et à propos de la mort du Sauveur.⁴ Il a écrit un article spécial sur le sacrifice pour justifier les cérémonies judaïques.⁵ Il est encore revenu sur le sujet dans la Somme contre les Gentils⁶ et dans le Commentaire sur l'Épître aux Hébreux.⁷

C'est à ces sources que nous puiserons pour connaître et communiquer l'enseignement du Maître. Loin de nous l'intention de ramener à une conclusion qui serait nôtre déjà les paroles de saint Thomas. Nous nous efforcerons de conserver à ses affirmations leur propre valeur, leur vrai sens. C'est dans cet esprit que nous étudierons la nature du sacrifice.

Dans cette étude, nous nous proposons de répondre à une triple question: 1° A quelle vertu appartient le

1.—Encyc. "Studiorum Ducem", 29 juin 1923.

2.—IIa IIae Qu. 85, Qu. 86, art. 1.

3.—III P. Qu. 22, art. 2, 3, 4, 5.

4.—III P. Qu. 48, art. 3.

5.—Ia IIae, Qu. 102, art. 3.

6.—Summa contra Gentiles, L. III, C. 119, 120.

7.—Commentarium in Ep. ad Hebraeos.

sacrifice propre et véritable? 2° Comment le sacrifice, acte élicé par la vertu de Religion, se distingue-t-il parfaitement des divers actes de cette vertu? 3° Quand, dans le sacrifice, doit s'effectuer l'action exercée sur la chose offerte? Telles sont les questions auxquelles nous essaierons de donner une réponse conforme à la doctrine de l'Angélique Docteur. Elles commandent bien la division de notre étude.⁸

SACRIFICE ET RELIGION

L'homme vient de Dieu, premier principe, créateur de toute chose. L'ouvrier a puissance sur son travail, l'artiste, sur son œuvre. Et Dieu, l'Ouvrier par excellence, l'Artiste à la vertu infinie, n'aurait pas pouvoir sur le monde; il ne pourrait pas aider l'homme, suppléer à ses incapacités, subvenir à ses besoins? Il faut bien reconnaître sa souveraine puissance sur toute chose. Saint Thomas utilise cette élémentaire vérité pour démontrer que le sacrifice est de droit naturel.⁹

En raison des défauts et des insuffisances qu'il sent en lui, l'homme est naturellement porté à se soumettre à l'Être supérieur capable de lui donner secours, aide, direction. Et de même que naturellement, les êtres inférieurs, dépourvus de raison, obéissent à leurs supérieurs, de même, selon une naturelle inclination, la raison humaine commande à l'homme de rendre sujétion, obéissance, honneur à l'Être souverain, Dieu. Pour exprimer cette soumission, l'homme agira conformément

8.—Cette méthode analytique nous semble motivée. Pris isolément, un texte peut difficilement manifester la pensée d'un auteur; aussi pour connaître la doctrine de saint Thomas, sur le problème en cause, est-il nécessaire d'exposer au complet son enseignement.

9.—IIa IIae, Qu. 85, art. 1.

à son mode propre d'opérer. Comme il reçoit sa connaissance des choses sensibles,¹⁰ il est bien conforme à sa nature de s'en servir pour exprimer ses concepts, pour manifester ses sentiments. Voilà pourquoi la raison humaine dicte naturellement à l'homme d'user des choses sensibles et de les offrir à Dieu en signe de sujétion, de dépendance, d'honneur. Or, user des choses sensibles et les offrir à Dieu en protestation de parfaite obéissance, de soumission absolue, en reconnaissance du domaine complet qu'il a sur toute chose, voilà ce qui appartient à la raison de sacrifice. L'offrande du sacrifice est donc de droit naturel, conclut saint Thomas.

Cet article nous fournit quelques éléments de la définition cherchée. "User des choses sensibles et les offrir à Dieu en signe d'obéissance et d'honneur," voilà ce qui appartient à la raison de sacrifice.

Pour le Docteur Angélique, le sacrifice est donc l'offrande d'une chose sensible faite à Dieu, en signe de soumission, en protestation de l'honneur qui lui est dû.

* * *

L'argumentation précédente exige un complément. Sans doute, l'homme peut être aidé par Dieu, les anges cependant sont capables de le secourir. Leur doit-il l'hommage du sacrifice ? Non, répond saint Thomas, car cette offrande n'est due qu'à Dieu seul.¹¹

Le sacrifice est offert pour signifier quelque chose ; il symbolise, il dit à l'extérieur le sacrifice de l'âme s'offrant à Dieu. Signe sensible du sacrifice invisible, le sacrifice visible ne sera présenté qu'à l'Être auquel

10.—Contra Gentiles, L. III, c. 119.

11. IIa IIae, Qu. 85, art. 11, Contra Gentiles. L. III, chap. 120.

l'âme s'offre en oblation. A qui donc fait-elle cette offrande ? A Dieu, mais à Dieu considéré comme son Premier principe, comme l'objet ultime de sa béatitude. Or, la foi ne nous enseigne-t-elle pas que seul, Dieu est le Créateur et la suprême béatitude de l'âme. Le sacrifice intérieur, invisible, ne doit donc être offert qu'à Dieu seul, il en sera de même du sacrifice extérieur et visible.

L'article deuxième a une double importance. D'abord, il nous permet d'ajouter un élément à notre définition du sacrifice; elle peut se formuler maintenant: l'offrande d'une chose sensible *faite à Dieu seul* en signe de sujétion, d'obéissance, en reconnaissance de l'honneur qui lui est dû. En outre, saint Thomas affirme que le sacrifice est fait pour signifier quelque chose, il signifie le sacrifice intérieur,¹² il en est l'extériorisation. Cette affirmation est à remarquer, on ne doit pas l'oublier en étudiant la présente question.¹³

La Vertu de Religion a pour fin propre de présenter au Créateur le culte qui lui est dû.

Offert pour rendre à Dieu sujétion, obéissance et honneur, le sacrifice appartient à cette vertu. Ainsi l'enseigne formellement saint Thomas: "Le sacrifice, dit-il, est un acte de Religion".¹⁴

Tout ce qui s'accomplit pour honorer Dieu, tout ce qui se fait pour révéler l'excellence divine appartient à cette vertu. Elle peut agir de deux manières: dans son activité, en effet, elle impère ou élicie un acte. Elle l'impère quand elle ordonne à la révérence divine l'acte

12.—IIa IIae Qu. 85, art II.

13.—Nous utiliserons cette doctrine dans un des articles subséquents.

14.—IIa IIae Question 85, art. III.

d'une autre vertu. Cet acte est alors commandé, impéré par la Religion. Elle l'élicie lorsqu'elle produit elle-même immédiatement "les choses qui selon leur espèce regardent l'honneur divin". Alors nous avons un acte élicite.

Ne peut-il arriver, qu'un acte déjà bon, déjà constitué dans son entité physique et morale soit ordonné à la révérence divine ? Ainsi une personne fait l'aumône pour honorer Dieu. Cet acte, déjà constitué, appartient à une vertu spéciale : la miséricorde. La religion s'en empare et l'ordonne au culte divin ; elle lui donne une nouvelle orientation, elle lui communique une bonté spéciale. Elle fait sien, en une certaine façon, cet acte qui lui était étranger. C'est ainsi que la religion agit par mode de commandement. Et ces actes ainsi orientés, ainsi ordonnés à l'honneur divin relèvent de la Religion, et participent, d'une certaine manière, à cette vertu.

Par ailleurs, certains actes n'ont d'autre bonté, d'autre valeur morale, d'autre mérite, que d'être accomplis pour honorer Dieu, en vue de révéler l'excellence divine. Ici ce n'est plus un acte d'une autre vertu que la Religion réfère au culte divin ; au contraire, c'est un acte qui émane proprement et immédiatement d'elle-même. C'est elle qui le pose, le produit, en un mot, *l'élicie*. Or, nous affirme saint Thomas, les actes qui appartiennent à la Religion par mode de commandement, *peuvent être nommés sacrifices*,¹⁵ car tout acte ordonné par une vertu participe à cette vertu. *Seuls les actes éliciés par la religion sont sacrifices au sens propre et véritable*. Pourquoi ? Parce qu'ils appartiennent proprement à cette

15.—IIa IIae Qu. 85, art III.

vertu, parce qu'ils sont produits immédiatement et uniquement par elle.

On peut donc définir le sacrifice: un acte élicé immédiatement par la vertu de Religion, par lequel l'homme offre à Dieu seul une chose sensible en signe de soumission, et pour reconnaître l'honneur qui lui est dû à titre de premier Principe et de dernière Fin.

* * *

L'offrande du sacrifice est de droit naturel; tous sont-ils obligés d'en présenter l'hommage à Dieu? L'Angélique Docteur n'a pas omis de répondre à cette question.¹⁶

Avant de conclure il pose une distinction. Le sacrifice, dit-il, est double, intérieur et extérieur. Tous les hommes sont obligés d'offrir à Dieu, un esprit sanctifié par la dévotion: tous sont donc tenus au sacrifice intérieur.

Quant au sacrifice extérieur, il se distingue à son tour 1° en *élicite* et 2° en *impéré*.

1° *Le sacrifice élicite* procède immédiatement et proprement de la Religion; il titre tout son mérite, toute sa bonté, son caractère d'acte vertueux, uniquement de ce que l'homme offre à Dieu une chose extérieure en signe de sujétion et d'honneur.

2° *Le sacrifice impéré* consiste dans les actes extérieurs des autres vertus accomplis en vue de la gloire divine. Ils sont ordonnés par la Religion au culte de Dieu.

Au premier sacrifice, tous ne sont pas également soumis. Relativement à cet acte, tous n'ont pas les

16.—IIa IIae, Qu. 85, art. IV.

mêmes obligations; elles varient pour ceux qui sont ou ne sont pas soumis à la Loi, comme elles diffèrent pour ceux de la Loi Nouvelle et pour ceux de l'Ancienne Loi.

Parmi les actes extérieurs des autres vertus posés en vue de révéler Dieu, les uns sont de précepte, les autres de surérogation; tous sont tenus aux premiers, non pas aux seconds.

Pour saint Thomas, il faut distinguer le sacrifice intérieur du sacrifice extérieur, et ce dernier peut être ou impéré ou élicé par la Religion.

Il convient donc de chercher quel est de ces trois actes celui qui réalise adéquatement le concept de sacrifice propre et véritable. Si l'on veut suivre le Docteur Angélique, la réponse n'est pas douteuse: est vraiment sacrifice un acte extérieur élicé par la vertu de Religion, par lequel l'homme offre à Dieu seul une chose sensible en signe de sujétion, de dépendance, de soumission, et pour lui rendre l'honneur qui lui est dû à titre de premier principe et de fin ultime.

Seul, en effet, cet acte possède tous les éléments nécessaires au sacrifice propre et véritable. Les deux autres, l'acte intérieur, le sacrifice extérieur impéré par la Religion ne réalisant pas ces conditions essentielles, seront des sacrifices au sens large du mot, ils ne pourront constituer un vrai sacrifice.

Il y a donc sacrifice au sens large, et sacrifice au sens propre.

Dans la première catégorie on doit placer l'acte intérieur par lequel l'âme s'offre à Dieu. N'est-ce pas un acte accompli pour révéler l'excellence divine? N'est-ce pas un acte par lequel l'âme s'offre à Dieu comme au premier Principe de sa création, à l'objet ultime de sa béatitude? Or, saint Thomas affirme que

tout ce qui est fait pour révéler Dieu peut être nommé sacrifice.¹⁷

On ne doit pas le considérer comme un sacrifice propre et véritable.¹⁸ Cet acte est purement intérieur.

Que penser de l'acte extérieur impéré par la religion? Puisqu'il est ordonné à la révérence divine, nous pourrions le considérer comme un sacrifice. Mais, avons-nous ici un véritable sacrifice? Non.

Sans doute, nous sommes en présence d'un acte extérieur, sans doute, l'Angélique Docteur affirme que cet acte extérieur est nécessaire au sacrifice propre; cette condition, cependant, n'est pas la seule requise. Il faut, pour constituer un vrai sacrifice, un acte extérieur, mais un *acte extérieur élicé par la Religion*.¹⁹ Il est nécessaire que cet acte soit produit immédiatement et uniquement par cette vertu.

Or, un acte extérieur commandé par la Religion, est produit par une autre vertu. Aussi, n'étant pas élicé par la Religion, cet acte extérieur n'appartiendra pas immédiatement et proprement à cette vertu. Il ne pourra pas être un sacrifice au sens vrai du mot.

Le sacrifice extérieur élicé par la Religion, le sera. Il en réalise toutes les conditions.

Dans ce sacrifice, en effet, l'homme s'offre à Dieu, comme à son Premier Principe, à sa Dernière Fin; nous avons l'expression sensiblement manifestée à l'extérieur, et réalisée par un acte élicé par la vertu de Religion.

Notre analyse permet de répondre à la première question posée au commencement de notre étude: A

17.—IIa IIae, Qu. 85, art. III; III P. Qu. 22, art. II.

18.—III Sent. Dist. IX, Qu. I, art I ad 2um; III Sent. Dist. IX Qu. I art. I Qu. II ad 1um, II ad 3um.

19.—IIa IIae, Qu. 85, art. III, IIa, IIae, Qu. 81, art. I ad 1um, III Sent. Dist. IX, art. I, Qu. II.

quelle vertu appartient le sacrifice propre et véritable ? *Cet acte relève de la vertu de Religion.* Pour saint Thomas, en effet, le vrai sacrifice est un acte extérieur élicé par cette Vertu.

On peut, on doit le définir: un acte élicé par la Vertu de Religion par lequel l'homme offre à Dieu seul, une chose sensible, en signe d'obéissance, de sujétion, de dépendance, en reconnaissance de l'honneur qui lui est dû à titre de Premier Principe et de Fin ultime.

Cette définition nous semble bien conforme à l'enseignement de l'Angélique Docteur.

Il nous faudra déterminer comment le sacrifice, acte élicé par la Religion, se différencie, se distingue des actes de cette Vertu. Nous devons dire quelle en est la caractéristique, ce qui en fait un acte spécial, distinct.

Ce sera l'objet d'un prochain article.

P. MARIE-RAPHAËL TURGEON, O.P.

Ottawa, 4 février, 1926.



LA METAMORPHOSE DU BOLCHEVISME

LA RUSSIE DES SOVIETS, LABORATOIRE DE SCIENCES SOCIALES 1

En quoi consiste maintenant le bolchévisme, ou plutôt qu'est-il devenu après sept ans d'existence ? On peut affirmer sans crainte qu'il n'est plus que du socialisme d'Etat à rebours. Tandis que le véritable socialisme d'Etat cherche lentement et par degré à s'emparer des pouvoirs et des droits des individus pour en confier l'exercice à la puissance gouvernementale, le bolchévisme au contraire, après avoir tout mis en commun sous la tutelle de l'Etat, qui devait distribuer les biens avec équité selon les besoins, est forcé de remettre aux particuliers peu à peu, mais parfois aussi rapidement quoique toujours à contre-cœur et avec beaucoup de résistance de sa part, les droits, les pouvoirs et les richesses qui doivent rester dans le domaine privé pour le commun avantage de toute la nation.

Il ne pouvait en être autrement. La Russie démagogique s'est jetée corps et âme dans les bras du communisme. Comme un ver hideux qui s'enferme dans un

1.—Les pages qu'on va lire servent d'introduction à un ouvrage qui paraîtra dans quelque temps sous ce même titre. L'auteur, comme on sait, a publié récemment un volume-thèse: *La propriété privée*, dont *Le Semeur* a dit: "Le livre de M. Jasmin qui expose si clairement les principes et groupe tant de renseignements de tout genre sur cette épineuse question de la propriété, sera donc particulièrement utile aux hommes d'Etat, aux juristes, aux publicistes et aux membres des cercles d'étude. Si toutes les thèses présentées à l'Université de Montréal sont préparées et rédigées avec le même soin que celle dont nous venons de parcourir les pages, il est facile de prévoir que ce sera bientôt un grand honneur et une haute recommandation que d'être, comme M. Jasmin, docteur de l'Université de Montréal." — N. D. L. R.

cocon, elle s'est vue bien vite dans la nécessité de quitter la forme impraticable de son administration où l'avaient poussée ses conceptions et ses aspirations idéologiques. L'expérience a obligé d'une façon brutale les utopistes du marxisme à comprendre que l'on ne méprise pas en vain les lois les plus évidentes de la nature, que l'on ne saurait nier impunément l'importance capitale de l'unique stimulant du travail, l'intérêt individuel, la seule cause efficiente de toute production qui exige l'intervention humaine.

Cette observation, M. Edouard Herriot l'avait déjà faite dès 1922. Il remarquait alors que les Soviets étaient partis "*d'en haut, d'une théorie idéale et abstraite*", c'est-à-dire du communisme absolu pur et simple. Puis il déclarait fort exactement que "*le bolchévisme s'avance dans les voies du réalisme. Il est au stade du capitalisme d'Etat.*" Et pour savoir lequel des deux pays, de la France qui fait présentement du socialisme d'Etat, ou de la Russie qui fait de plus en plus appel à l'initiative individuelle, aura le plus conservé de socialisme dans son gouvernement, il ajourne le célèbre Krassine à plusieurs années plus tard afin de laisser l'avenir seul juge du résultat. Ce qui laisse tout de même entendre que ce sera peut-être la France qui sera le plus socialisée. "*Dans vingt ans, dit-il, on verra si c'est vous (les Russes) qui avez gardé le plus ou si c'est nous (les Français) qui avons le plus acquis.*"²

Pour le moins il est à espérer que la France, ainsi que les autres contrées de l'Europe, cesse de marcher dans les voies du socialisme, et que le vœu de Bismark se réalise, puisque la Russie s'est volontairement immolée

2.—La Russie nouvelle, 5e mille, pp. 174 et 175.

sur l'autel du communisme. On sait que l'illustre homme d'Etat allemand souhaitait qu'un peuple se sacrifiât comme vient de le faire celui des anciens tsars, afin qu'il servît d'exemple salubre. *"Il faudrait aider un pays, disait le Chancelier de fer, à faire un essai complet d'expérience socialiste pour en enlever le désir aux autres."*

Malheureusement l'enseignement par l'expérience d'autrui n'est pas toujours efficace, et les nations comme les individus souvent ne savent pas profiter des exemples qui leur sont donnés. D'autre part il faut admettre que partout les gouvernants ne sont pas près de s'arrêter de mettre en pratique les procédés du socialisme d'Etat. Tout au plus peut-on penser que les autres nations ne suivront pas les méthodes de la Russie et ne se jetteront pas de plain-pied dans les convulsions du communisme absolu et anarchique. Et encore nous n'avons aucune garantie qu'un autre pays, dans une période d'égarement et de révolution, ne fera pas de nouveau la bêtise de se livrer à la rage d'un socialisme outrancier.

Néanmoins l'expérience bolchéviste est remplie de leçons de toute sorte, et il est bien permis au moraliste comme au politicien de tirer des conclusions d'une tentative d'aussi grande envergure. La Russie s'offre maintenant à nos yeux comme le plus grand et le plus important laboratoire de sciences économiques et sociales. Lénine n'a-t-il pas déclaré lui-même qu'il a voulu se servir de la Russie comme d'un vaste champ d'expérimentation, où les humains devaient tenir lieu de millions de cochons d'Inde ? (Cf. La Revue Hebdomadaire, 25 octobre 1924, p. 424, La Pédagogie des Bolchévistes, par Jules Renault.)

Cette manière de considérer et de traiter les hommes montre tout le respect que ce docteur et ce pontife du

marxisme avait pour ses semblables. Pourtant s'il faut en croire les déclamations des tenants du socialisme, c'est parce qu'ils s'apitoient sur le sort de l'humanité, c'est parce qu'ils entendent redresser les torts de l'ordre existant qu'ils prêchent une doctrine nouvelle, afin de rendre sans plus tarder meilleures les conditions de l'homme, de l'affranchir de toutes les inégalités, de toutes les injustices de la présente société. On dirait qu'à la première application de leurs principes égalitaires tous les maux dont souffre depuis si longtemps le genre humain vont disparaître à jamais.

Mais voici que le masque tombe: Lénine et ses partisans, fidèles disciples de Karl Marx, ne regardent plus leurs concitoyens que comme des animaux sur lesquels ils peuvent faire cyniquement des expériences de même que le biologiste fait les siennes sur des cobayes. Telle est en fin de compte la morale, la tendresse humanitaire de ces philanthropes, et cette flagrante contradiction entre les actes et les paroles de ces socialistes nous rappelle ces mots cités de Pascal: "*Qui trop veut faire l'ange, fait la bête.*" C'est bien là en effet le degré d'abaissement où en ont été rendus ces sociologues qui prétendaient adoucir les mœurs du monde, car ils n'ont pas reculé devant les pires procédés. Ils n'ont pas craint de réduire en esclavage les millions d'habitants qui peuplent les vastes territoires de la Russie dans l'intention de pouvoir enfin appliquer leurs abjectes théories.

Alors comment expliquer cette contradiction manifeste entre les œuvres et le but apparemment poursuivi par les socialistes? Faudrait-il les taxer d'hypocrisie? Tout au contraire, car tel n'est certainement pas toujours le cas, et la bonne foi peut exister en cette matière comme ailleurs. Même en leur accordant la plus parfaite

sincérité, il est absolument juste de croire que si l'on s'appitoie d'abord sur le sort des hommes, on fait ensuite abus de l'abstraction, de la métaphysique, et emporté par les rêves de la pure et vaine spéculation, on s'attache trop de la sorte aux doctrines que l'on a une fois épousées. Pour ces doctrines que l'on veut maintenir à tout prix, on est prêt à sacrifier sans scrupule ceux sur la destinée desquels on avait versé des larmes en premier lieu.

Ossendorfski, dans son livre intitulé "Bêtes, Hommes et Dieu", écrivait: "*Les intellectuels russes n'étaient que des idéalistes imaginaires sans réalité.*" On se souvient sans doute que les intellectuels nihilistes russes, suivant les ordres que leur prescrit Bakounine dans son "Catéchisme du Révolutionnaire", avaient à mépriser tout sentiment de famille, de patriotisme ou de religion pour se dévouer sans partage, même au sacrifice de leur vie, à la cause et au triomphe de la révolution universelle. On sait aussi que bon nombre d'entre eux, victimes de leur funeste idéologie et de la tyrannie impitoyable des tsars, allèrent périr soit dans les mines des monts Ourals ou dans les immenses et froides plaines de la Sibérie.

Les bolchévistes, cependant, plus pratiques ne s'immolèrent pas tant eux-mêmes que le misérable peuple qu'ils voulurent soumettre à leur tentative. Quoiqu'il en soit leur façon d'agir indique pour le moins qu'ils étaient "*des idéalistes imaginaires sans réalité*". Evidemment nous n'avons aucunement l'intention d'approuver les actes des tenants du socialisme intégral qui nous fournissent de la sorte une magnifique preuve expérimentale du bien-fondé de notre organisation sociale. Loin de

nous aussi est la pensée de leur appliquer ce vers du poète :

*Pulchrum est digito monstrari et dicier hic est !*³

car ces paroles ne doivent s'adresser qu'aux bienfaiteurs de l'humanité et aux hommes vertueux, non aux démagogues fanatiques, non aux Lénine et aux Trotzky qui ont regardé le peuple comme un objet matériel dans un laboratoire de physique ou du chimie.

Aussi importe-t-il de souligner les conséquences pernicieuses qui résultent de la mise en pratique de leurs doctrines, non seulement parce que les tendances égalitaires sont loin de disparaître du cœur des hommes, car le vulgaire ne s'explique pas facilement les différences de fortunes et de situations sociales faute de raisons d'être clairement apparentes, mais encore et surtout parce que les vagues du communisme, comme l'a signalé notre Souverain Pontife Pie XI, menacent plus que jamais le monde de notre époque. La Grande Guerre de 1914-1918 est venue bouleverser toutes les conditions économiques, et les gouvernants des nations qui ont été mêlées dans ce conflit presque général ont assurément une des tâches les plus difficiles, c'est-à-dire le rétablissement de ces conditions à leur état antérieur, à leur état d'avant-guerre.

Pour aider cette reconstruction, pour amener la stabilité dans les finances universelles, tous les économistes sans exception prêchent sur tous les toits et à bon droit qu'il faut du travail, et du travail intensif et consciencieux. Ils se fondent sur la nature de l'homme et de la société, sur l'expérience des siècles. Ils savent que

3.—Perse, Sat. I, 28.

seul le travail peut triompher des difficultés de l'heure, que seul le travail constant, opiniâtre et sagement organisé, aujourd'hui comme toujours, peut reconstruire ce qui a été détruit, *labor omnia vincit improbus*.⁴

Le socialisme bolchéviste est-il apte à susciter ce travail ? Certes il flatte d'abord les pires instincts, la paresse, les prétentions illusoire et les plus exagérées des ouvriers et chasse toute autorité directive. Il enlève toute énergie, toute initiative privée en arrêtant du même coup la production, tandis qu'il n'incite l'individu, dont il excite les convoitises, qu'à consommer et à piller ce qui tombe sous sa main. Mais rapide et profonde fut la désillusion des illuminés de Zimmerwald et de Kienthal qui avec Lénine se vantaient d'avoir enfin atteint le millénaire, l'âge d'or du communisme où tous les hommes vivraient enfin dans une douce et parfaite égalité, dans la fraternité générale, sans peine ni misère, sans rivalité et sans domination d'aucune part. Le contact avec la réalité les força à revenir aux lois immuables de la nature et à reconnaître ses règles les plus élémentaires. Quand il vit que tout était jeté dans l'anarchie, dans une inextricable confusion, Lénine admit lui-même la souveraineté et l'efficacité de ces lois, puisqu'il répondit à ses disciples qui lui demandaient d'intervenir afin de rétablir l'ordre, que les masses collectives sauraient elles-mêmes trouver naturellement leur voie et mettre tout en place.

Avant de porter au paroxysme les luttes fratricides de classes, il ignorait donc que le régime actuel de la propriété privée et de la liberté économique est l'œuvre et le produit de la nature. Sans doute ses conceptions

4.—Geor., I, 145.

purement mentales, dépourvues d'un fondement objectif, ne se conformaient pas aux irréfutables données de la science économique, et il oubliait que Paul Leroy-Beaulieu avait déjà écrit : *"Quand nous parlons du système économique actuel, il ne faut pas oublier que ce n'est pas un système artificiel, la conception d'un homme ou d'une assemblée, que c'est réellement de la nature et de l'histoire, que c'est le fruit naturel, spontané, inconscient de l'humanité depuis quatre ou cinq mille ans qu'elle a pris possession de ses facultés intellectuelles et morales."*

Voilà ce que l'histoire et l'économie politique enseignent, et la science économique est sortie plus que jamais triomphante des terribles épreuves auxquelles le soviétisme s'est fort fort de la soumettre. Si des théories émises par certains économistes sont parfois erronées, la science économique a sans contredit un avantage sur bien des sciences spéculatives, car celui qui étudie ses principes et ses lois peut tôt ou tard corriger ses conclusions par l'observation directe qu'il fait de l'application et du fonctionnement des lois qu'il a cru découvrir. Par contre si des économistes ne peuvent clairement établir quelques-uns de leurs principes, il est indéniable que la loi de l'offre et de la demande, le fondement et la condition *sine qua non* de la liberté du commerce et de l'industrie, a toujours existé et il est plus que probable qu'elle existera encore durant de longues années.

Toutefois les bolchévistes ne l'ont pas pris en considération et ont essayé d'établir un système d'échange en nature entièrement réglé, contrôlé par l'Etat. Malgré tous leurs efforts pour paralyser les effets de l'offre et de la demande, cette loi a continué et continue à manifester régulièrement sa puissance quasi incontrôlable dans tous les domaines. Paul Schostakowsky,

devant la faillite du bolchévisme, n'hésita pas non plus à déclarer que *"la loi économique de l'offre et de la demande, vieille comme le monde et qui ne cessera son pouvoir qu'avec la fin du monde, s'est révélée dans toute sa force impitoyable en indiquant le gouffre économique qui deviendra un jour la tombe du bolchévisme."* 5

Il ne s'agit point de refuser de combattre les pernicious effets de l'offre et de la demande quand la chose est possible dans l'intérêt de l'ensemble des consommateurs. Cette concession faite, nous ne pouvons nier l'existence d'un phénomène économique reconnu par l'histoire et que l'histoire a démontré impérissable. On a refusé à ce phénomène économique, c'est-à-dire à la variabilité de la valeur des choses suivant l'offre et la demande qui en sont faites sur un marché déterminé, le caractère d'une véritable loi, sous prétexte que le caractère essentiel de la loi ne consiste pas dans ce qui est changeant et muable en soi, mais bien dans ce qui est permanent et invariable. Mais l'influence de l'offre et de la demande est regardée comme une loi précisément à cause de la constance de la variabilité concomitante de la valeur des marchandises, cette valeur augmentant, s'élevant en raison inverse de l'offre et en proportion directe de la demande sauf toujours l'action des autres agents économiques.

Si ceci montre évidemment le bien-fondé de cette loi, l'économie politique et sociale, pas plus que les autres sciences, n'est pas une science qui se fonde uniquement sur la relativité, mais comme toutes les sciences morales elle doit en tenir compte. Même les sciences positives et naturelles, suivant les observations d'Einstein, sont

5.—"Deux ans et demi au pays des Bolchévicks", p. 24.

souvent soumises à la relativité. Il n'y a rien de surprenant que les sciences économiques et sociales aient principalement pour but de chercher les causes qui font varier les conditions de la vie humaine dans la société, et nous ne pouvons de ce chef mépriser les points de repère, les règles qu'elles nous indiquent en rapport avec ces conditions.

Pour avoir préféré les conceptions purement idéologiques des socialistes aux données des sciences économiques, la Russie a été réduite à un état primitif et grossier d'où elle a dû sortir de vive force. Le bolchévisme en définitive n'a établi qu'un régime de consommation. Mais il ne faut pas beaucoup s'inquiéter de cette dernière, car on trouve toujours facilement des gens pour consommer, et point n'est aucunement besoin d'exciter les appétits. La répartition des richesses suivra un cours assez régulier quand elle sera alimentée par une forte production, et c'est précisément de celle-ci dont il faut se soucier. Elle préoccupe avant tout les vrais économistes, tandis que toutes les formes du socialisme font totalement défaut de ce côté.

Dans l'histoire de la Révolution russe nous avons maintenant un exemple manifeste de ce point faible par excellence du socialisme, un exemple qui prouve la complète incapacité d'une organisation collectiviste à satisfaire les besoins de l'homme vivant en société: l'obligation irrésistible où se trouvèrent les dirigeants soviétiques à faire un retour vers le bon sens, vers ce qu'ils appelèrent "*la Nouvelle Politique Economique*" connue dans le vocabulaire bolchéviste sous le nom de NEP. A ce propos nous citerons un aveu mémorable de la plus haute personnalité de la République des Soviets qui donne d'une manière bien positive et caractéristique les raisons

de ce changement soudain et inévitable dans la conduite des affaires de la Russie. Lénine, à la conférence du parti communiste tenue à Moscou en novembre 1921, faisait la déclaration suivante: *“Il faut revenir en arrière, battre en retraite. Les concessions que nous avons faites sont insuffisantes. Le commerce par voie d'échange n'a pas réussi. Le marché privé a été plus fort que nous; au lieu d'échanges, nous avons vu se produire les opérations commerciales ordinaires, vente et achat. Reculons donc pour reprendre l'offensive. Reconnaissons nos fautes; chacun de nous doit avouer que nous avons commis des erreurs dans la politique économique. Nous en sommes arrivés à un recul, non seulement vers le capitalisme d'Etat, mais vers la réglementation du commerce, vers la reconnaissance de l'argent. Par ce moyen seulement nous pourrions recréer la vie économique. Le rétablissement régulier d'un système de relations, la reconnaissance de la petite propriété et de la grosse industrie par nos soins sont les seuls moyens de sortir de l'impasse où nous nous trouvons. Nulle autre issue. Il faut donc regarder le péril en face et ne pas cacher à la classe ouvrière notre marche en arrière.”* 6

Cet aveu de Lénine marque d'une façon assez évidente le volte-face, le changement de conduite des bolchévistes qui annonçaient avec force discours quelques années auparavant l'avènement du paradis communiste pour le jour où ils détiendraient les rênes du pouvoir. Ce jour tant convoité est arrivé, mais leurs espérances, les promesses faites au peuple furent loin de se réaliser. Au lieu d'avoir un paradis où devaient régner la paix

6.—Cf. La Russie nouvelle, par Edouard Herriot, pp. 59 et 60.

et la concorde, la fraternité parmi tous les hommes, on arriva à la barbarie, à la misère générale et aux guerres fratricides sous la bannière rouge de la *dictature du prolétariat*. L'évangile de haine, de luttes de classes remplaça l'évangile d'amour et de charité du christianisme. Et Rikoff, une des personnalités la plus marquantes du régime, a écrit: "*Je crois qu'une quinzaine d'années de ce régime suffiraient pour que nous nous couvrions de poils.*" (Cf. La Revue Hebdomadaire, La Pédagogie des Bolchévistes, par Jules Renault, 1er novembre 1924, p. 47.)

Afin de quitter l'état chaotique et catastrophique où l'avait plongé le rêve et l'idéologie marxiste, la Russie dut faire appel aux mêmes grands principes de l'ancien régime, patrie, propriété, ordre. Seulement, pour effectuer cette métamorphose, il lui fallut passer par l'état grossier des sociétés primitives pour se transformer de nouveau en Etat capitaliste. Mais cette larve immonde du maximalisme,

*Monstrum, horrendum, informe, ingens, cui lumen
ademptum,*⁷

sort de son cocon forcément et brutalement; elle en sort épuisée, ruinée et non renouvelée, ni lentement vivifiée par une évolution graduelle et naturelle. Nous n'oserions aucunement prétendre que, au pays des anciens tsars, tout fût pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les germes de haine, de jalousie et de discorde qu'y a semés la démagogie des apôtres du communisme feront encore longtemps leur œuvre pernicieuse. Le retour au bon

7.—En. III, 658.

sens est incomplet, et ne s'effectue qu'avec beaucoup de répugnance et grâce à la famine qui menace les commissaires du peuple, les législateurs du Kremlin. Mais cette métamorphose, au point où elle en est rendue, est plus que suffisante pour nous démontrer toute l'importance et la nécessité, pour le bon fonctionnement de la société, de la saine sociologie enseignée par la philosophie scolastique, la science économique et la morale traditionnelle catholique. C'est ce que nous considérerons dans la présente étude qui aura principalement pour but de nous maintenir dans nos convictions et de réfuter la profonde erreur de ceux qui s'imaginent béatement qu'un nouveau système social entièrement différent du nôtre et meilleur est en train de s'établir de nos jours en Russie.

DAMIEN JASMIN,

Docteur en droit et docteur en philosophie,
Professeur à la Faculté de Philosophie
de l'Université de Montréal.

★

SOCIETES DE TEMPERANCE

UN BRIN D'HISTOIRE 1

On vient d'inaugurer une Croisade de Tempérance dans quelques-uns de nos diocèses canadiens. Et cette Croisade qui se prêche maintenant à travers notre Province de Québec n'est pas nouvelle. Ce n'est pas la première qu'on organise.

1.—Pages inédites d'un volume sous presse: "Croisade de Tempérance: *Sermons et Causeries*, par le R. P. Paul-Arsène Roy, des Frères Prêcheurs. Un in-12 de 350 pages environ, avec préface par Mgr L.-A. Pâquet, P.A., V.G. Paraîtra dans les premiers jours de mars.

La première campagne de tempérance, au pays, remonte à l'origine de la Colonie. Voyant les ravages que causait l'alcoolisme dans la jeune chrétienté confiée à sa sollicitude pastorale, le Vénérable Monseigneur de Laval attaqua l'ennemi avec un courage et une persévérance inlassables. Il eut à lutter contre de graves intérêts temporels, favorisés par le préjugé et par les passions déchaînées. Après des succès et des revers, il réussit à enrayer, dans une large mesure, le fléau de la traite et de l'ivrognerie.

Monseigneur de Laval fut donc, dans notre pays, l'initiateur de la lutte contre l'alcoolisme. Sa vie offre un enseignement et un exemple. Au ciel, aujourd'hui, nous en avons la ferme confiance, il intercède pour nous et il met son puissant crédit au service de ceux qui, comme lui, veulent maintenir et développer la tempérance dans toutes les classes sociales.

Cependant, les passions sont tenaces. Déjà, en 1724, Monseigneur de Saint-Vallier avait été obligé de revenir à des mesures énergiques pour combattre de nouveau l'ennemi renaissant: le trafic de l'alcool. Après lui, la lutte dut se continuer avec des résultats qui ne répondaient pas toujours aux généreux efforts des apôtres, prêtres et laïques, toujours armés, pour cette guerre qui ne finit jamais. Vers le milieu du siècle dernier, l'ennemi avait repris un tel empire sur notre peuple, l'ivrognerie était devenue une telle plaie sociale, qu'il parut nécessaire d'entreprendre une nouvelle et plus vigoureuse croisade de tempérance.

Il y a soixante ans, elle fut donc prêchée sur l'initiative de Messieurs les curés Beaumont, curé de Saint-Jean-Chrysostôme, et Desrochers, curé de Château-Richer. Ils avaient pour les seconder dans cette tâche,

dans cette campagne restée mémorable des hommes à la parole de feu, des missionnaires au cœur ardent. C'était Monseigneur de Forgin-Janson, évêque de Nancy, que la persécution française avait chassé de sa patrie, et qui venait mettre au service de la cause antialcoolique sa vivante éloquence. C'était Monsieur Mailloux, vicaire général, qui consacra toute sa carrière à combattre dans l'archidiocèse le fléau de l'ivrognerie. C'était un autre prêtre dont mes lèvres se refusent à prononcer le nom, entouré qu'il est d'une célébrité trop douloureuse. C'était encore et surtout Monsieur Quertier, curé de Saint-Denis : un grand vieillard au regard étincelant et à la longue chevelure blanche, dont la puissante personnalité avait quelque chose de saisissant et de dramatique. "C'était une âme d'apôtre dans un organisme de tribun." Ce fut lui qui le premier arbora la Croix, l'humble Croix de bois noir, comme le drapeau qui devait conduire à la bataille les soldats de la tempérance.

Ils allaient, tous ces missionnaires, ils allaient de ville en ville, de village en village, et du haut de la chaire de vérité, ils dénonçaient avec véhémence le grand mal du jour, ce mal qui rongait alors dans sa racine la société canadienne.

Si l'on en croit les anciens, les récoltes étaient merveilleuses en ce temps-là, vers 1840. Le blé poussait en abondance dans nos plaines fertiles, il poussait à pleines clôtures. C'était plaisir à l'automne de voir se balancer à la brise les beaux épis d'or qui bientôt allaient tomber sous la faucille vigoureuse du moissonneur. Les greniers n'étaient jamais assez vastes pour contenir le grain qui apportait la richesse et la joie, le bonheur et la gaieté chez nos braves habitants de la campagne.

Et c'est de là que vient l'appellation donnée par nos gens à cette période heureuse: "les bonnes années". C'était en vérité le temps des bonnes années !

Hais, hélas ! toute médaille a un revers. Ces bonnes années devinrent bientôt des années funestes par les habitudes qu'elles engendrèrent. On ne sut pas user avec discrétion, ni sagesse de ces dons magnifiques, on ne sut pas faire un bon usage de cette manne qui tombait en si grande abondance, et ce blé si pur, ce froment si beau qu'on respectait tant qu'on aurait cru le profaner en l'abattant à la faux — il y fallait la faucille — eh bien ! ce blé superbe, on l'employa à fabriquer du *whisky*, du *gin*, du *rhum*. Oui, au lieu de faire le pain qui nourrit et fortifie le corps, on se mit à distiller cette eau de feu qui l'empoisonne et qui le tue.

Et quand arrivaient les longues soirées de l'hiver, quand le jour de l'an, les jours gras, les noces appelaient sous un même toit les voisins, les parents et amis, il fallait voir comme on buvait ferme. "J'ai connu, disait un ancien chroniqueur (Joseph-Charles Taché), j'ai connu des habitants qui achetaient une tonne de rhum pour leur provision de l'année: la carafe et les verres avec les croquignoles étaient toujours sur la table. Tout le monde était invité. On ne pouvait pas entrer dans une maison ni en sortir sans prendre un coup.

Ce tableau malheureusement trop fidèle montre bien l'étendue du mal. Le vice de l'intempérance ne tarda pas à arriver à l'état aigu, et notre peuple était sur le point de devenir lui aussi un peuple d'ivrognes.

Mais la Providence veillait. La Providence qui voulait nous sauver, nous frapper au vif. Et la malédiction du ciel parut descendre sur nos champs. Une stérilité effrayante succéda à la prodigieuse fécondité de

nos campagnes. Le blé encore en herbe — ce blé qu'on transformait en boisson — était attaqué par la rouille; des insectes qui venaient on ne sait d'où dévoraient le reste de la récolte, et des années de famine succédèrent bientôt aux années d'abondance.

Le peuple commença à réfléchir. Il ouvrit les oreilles à ceux qui venaient prêcher si éloquemment la cause de la tempérance, et les conversions furent aussi nombreuses que sincères.

Sous le choc de ces paroles entraînantes, on vit des multitudes d'hommes se lever, saisir d'une main ferme cette croix noire, symbole auguste de la rédemption, et jurer devant Dieu d'être sobres jusqu'à leur dernier jour. Des milliers et des milliers de nos concitoyens s'enrôlèrent dans cette chevalerie nouvelle. Les sociétés de tempérance se multiplièrent, et de tous côtés le démon de l'ivrognerie dut battre en retraite.

*

* *

Peu à peu, les bons effets de cette croisade de 1840 tendirent à s'effacer, à disparaître; les croix de tempérance se faisaient de plus en plus rares dans nos maisons canadiennes. Lentement, l'alcool recommença son œuvre d'infiltration et de dissolution, et les enfants oublièrent surtout les graves résolutions prises par les ancêtres au pied de la grande croix noire, et le flot de l'ivrognerie commença à grossir et à se gonfler.

Mais l'Eglise catholique était toujours là qui veillait. Au début de ce vingtième siècle, sa vigilance égala la grandeur du danger. Et d'un commun accord, on organisa de nouveau et sur toute la ligne cette croisade anti-

alcoolique qui bat encore son plein. Le Congrès de Tempérance tenu à Québec avec tant d'éclat en 1910 en marque l'une des phases les plus importantes et les plus glorieuses.

Les sociétés de Tempérance sont de création relativement récente. La première tentative, le premier essai se fit en Irlande, vrs 1830. A Dublin, la capitale, dans une seule rue composée de cent quatre-vingt-dix maisons, on en avait compté cinquante où se débitaient des boissons enivrantes. Et ce sont des protestants, Méthodistes et Quakers — qui résolurent d'opposer une digue à ce flot grossissant de l'ivrognerie. Ils eurent le mérite de tenter les premiers efforts sérieux, mais comme si l'hérésie était condamnée à la stérilité, ces efforts échouèrent misérablement.

Ne rencontrant que des échecs, les Quakers en 1838 s'adressèrent à un moine de Cork, le Père Mathew. C'était un religieux encore jeune et la grandeur de la tâche l'effraya tout d'abord. Il refusa, mais sur des instances réitérées, il finit par accepter. Impossible de décrire les merveilles qu'il accomplit: ses missions furent comme une marche triomphale à travers l'Irlande et rappelèrent les succès prodigieux des plus grands apôtres de l'Eglise: de saint Dominique, de saint Antoine de Padoue et de saint Vincent Ferrier.

Les mourants se faisaient porter sur son passage, et à Dublin, des milliers d'ivrognes se convertirent au souffle de sa parole. On voyait passer dans les rues, des processions monstres de 14,000 hommes. Au bout de quatre ans, la société de Tempérance comptait déjà 5,348,433 membres. Et l'expérience démontra que pas plus de six sur mille associés furent infidèles à leur parole d'honneur.

Le mouvement a diminué depuis, mais il reste encore beau et consolant. A Londres seulement, il y a aujourd'hui 600 sociétés de Tempérance et plus de 1,400 dans le Royaume-Uni d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande avec, en chiffres ronds 7,000,000 de membres. Si on en avait proportionnellement autant au Canada, le pays serait sauvé.

Et pourquoi pas ? L'élan est donné et le Congrès de Québec a envoyé partout le mot d'ordre. L'organisation des ligues anti-alcooliques et des sociétés de tempérance a servi de réveille-matin à bien des endormis. Elle a décroisé bien des bras et mis sur pied de valeureuses légions. Partout, on y a acclamé la Croix noire.

La Croix: c'est l'étendard et le signe du ralliement. Déjà elle se dresse, miséricordieuse et conquérante, dans plus de deux cents paroisses. Elle a scellé dans un respectueux baiser les promesses d'au moins 150,000 croisés; elle a été suspendue à la muraille de trente mille foyers où elle garde, avec la vertu de Tempérance, l'une des principales sources du bonheur domestique.

La Croix, elle est donc à la place d'honneur dans nos maisons canadiennes-françaises. C'est un noble blason: il brille sur la poitrine des braves. La Croix, mais elle surmonte les plus illustres diadèmes, orne le front des rois et des pontifes, étincelle au sommet des monuments les plus majestueux; la voilà sur la flèche de nos églises et de nos cathédrales.

En 1900, on a placé douze grandes croix sur les douzes plus hautes montagnes d'Italie, comme pour consacrer le vingtième siècle au culte de la Croix.

La Croix, c'est le signe de victoire qui apparut dans le ciel aux yeux de Constantin avec ces mots pour auréole: *In hoc signo vinces*. "Tu vaincras par ce signe". C'est

la Croix qui doit dominer le monde: car c'est un symbole de triomphe par le sacrifice.

Aussi la Société de Tempérance, c'est la société des braves, des forts: forts par l'abnégation, forts de toute la force que le Christ promet à quiconque sera assez courageux pour le suivre.

Fonder, maintenir et développer une vraie Société de Tempérance, c'est s'associer à ce qui se fait de plus grand dans le monde; c'est travailler à faire glorifier la religion dont nous sommes les fils; c'est faire prévaloir les principes qui font le bonheur des sociétés et la grandeur des nations.

P.-ARSÈNE ROY, O.P.



LE SENS DES FAITS

Quid retribuam

Voici le texte du discours prononcé le soir du 31 janvier, au Gymnase Ste Anne de Fall-River, par le T. R. P. Marion, O.P., à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Cette pièce d'éloquence caractérise bien la vie paroissiale de là-bas, et la cordialité des rapports entre pasteurs et fidèles.

Monseigneur,

Mes RR. et chers Confrères,

Mes bien chers Paroissiens,

Au soir de cette belle fête, mon cœur attendri et plein de reconnaissance est comme une coupe trop remplie et qui déborde. Il se sent pressé de remercier tous les cœurs amis qui l'ont comblé des illustres et touchants témoignages de leur sympathie.

C'est vers vous qu'il se tourne d'abord, Mgr l'évêque de Valleyfield, qui avez daigné jeter sur nos fêtes l'éclat de votre présence et la grande autorité de votre parole. Vraiment, ma vie sacerdotale et religieuse a grandi et s'est épanouie à l'ombre protectrice de la vôtre. C'est vous qui me receviez comme Maître des Novices, quand j'allais à l'âge de vingt ans, demander au cloître dominicain la paix et le bonheur. C'est vous qui m'avez guidé le plus longtemps dans les sentiers qui mènent à la perfection religieuse. C'est vous qui m'avez conduit, comme par la main, jusqu'aux sommets de la philosophie, de la théologie et des autres sciences ecclésiastiques. Plus tard, lorsque arriva pour moi l'heure du ministère, des charges et des responsabilités, c'est encore vous, qui me restiez mon meilleur conseiller. Vous ajoutez aujourd'hui à tous ces bienfaits celui de votre présence, qui donne à nos fêtes un air de grandeur que nous n'aurions pu jamais réaliser. En mon nom et au nom de notre paroisse, toujours si heureuse de vous recevoir, agréez, Monseigneur, nos plus sincères remerciements.

C'est vers vous aussi, M. le Maire, que monte ma reconnaissance. Notre paroisse ne pouvait trouver d'interprète ni plus brillant, ni plus bienveillant. Votre action m'honore beaucoup et honore, j'en suis sûr, toute la paroisse. Les hautes charges que vous remplissez dans l'administration de la ville ne vous font pas oublier que vous êtes l'enfant de la paroisse Ste Anne. Votre présence au milieu de nous est toujours un sujet de fierté. Et j'avoue qu'elle est pour moi, un sujet de consolation et de sécurité, car dans les multiples affaires que nous avons à traiter avec l'administration de la ville, je m'adresse plein de confiance à un Maire qui m'appelle si bonnement son curé et son Père.

M. le Maire, je tiens à vous remercier ce soir, non seulement des bonnes paroles qu vous m'avz adressées, mais de tous les précieux services que vous m'avez rendus.

Et vous, MM. du clergé, qui avez bien voulu aussi m'apporter votre témoignage de sympathie, soyez persuadés que j'apprécie beaucoup votre présence au milieu de nous ce soir. La paroisse Ste Anne a l'honneur d'avoir été la première, et comme la mère de toutes les églises françaises de Fall River. Elle aime ses filles et non pas à la manière de ces mères inquiètes et acariâtres qui ne songent qu'à les surveiller et à les reprendre, mais à la façon d'une mère tendre, rassurée sur l'avenir de ses enfants et parfaitement heureuse de leurs succès.

MM. du clergé, qui travaillez si bien dans ces paroisses, et vous, plus particulièrement, M. le nouveau curé de Notre-Dame, à qui j'adresse mes félicitations pour avoir été jugé digne de prendre la lourde succession de Mgr Prévost; et vous aussi, M. le curé de St-Roch, qui avez à maintenir dans votre nouvelle paroisse de belles traditions d'ordre et de piété, soyez tous et toujours les bienvenus à Ste Anne comme vous l'êtes ce soir.

Et je voudrais avoir assez de puissance dans la voix pour faire entendre la même parole de sympathie au nouveau curé du St-Sacrement, qui n'est pas ici ce soir, mais qui va bientôt venir combler le vide récent et cruel causé par la mort de M. Dellemarre.

Mesdames et Messieurs, j'ai le bonheur, ce soir, d'avoir à mes côtés des amis d'enfance, des confrères de classe avec qui j'ai vécu huit ans là-bas dans un vieux collège classique du Canada.

Ceux qui ont passé par ces collèges savent quels liens tendres et puissants unissent pour la vie les compagnons d'une même classe. Ils s'appellent confrères, ce

qui veut dire qu'ils sont comme des frères. Ils se sont connus et aimés à un âge où l'âme est neuve et libre de toute préoccupation. Ils se sont dispersés ensuite dans le monde avec un caractère formé aux mêmes leçons. Ils ont vécu en n'oubliant jamais leurs délicieux souvenirs de jeunesse. Qu'il me fait plaisir de vous revoir, mon cher M. Godreau, curé de Beverly, et de renouer ensemble, ce soir, en cette belle circonstance, ainsi qu'avec notre confrère commun, le Dr Archambault, de Fall River, la vieille amitié qui nous unit à jamais.

Et vous, mes frères en St-Dominique, je vous suis uni par de tels liens que tout est commun entre nous : notre demeure, notre nourriture, nos habits, nos travaux, nos prières, nos revers, nos gloires et nos deuils. Nos constitutions se servent d'expressions très fortes pour parler de notre union : "Cor unum et anima una". Nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme. Laissez-moi vous remercier des délicates attentions que vous avez eues pour votre frère jubilaire. Laissez-moi remercier plus spécialement ceux qui se sont tant dévoués à l'organisation de ces fêtes, ceux qui sont venus de si loin pour m'apporter leur témoignage de sympathie. Laissez-moi remercier particulièrement un ancien curé de Ste Anne, le Rév. Père Dion, parce que, en venant ici aujourd'hui, je sens que son cœur généreux vibre encore fortement pour ses anciens paroissiens.

J'ai parlé tantôt des organisateurs de ma fête. Comment ne pas remercier encore les artistes en théâtre, en chant, en musique qui ont fait leur si généreuse et éclatante part, soit à la messe, soit dans les séances, et qui ont jeté sur toute la fête comme un riche décor de beauté, de grandeur et d'harmonie.

Ce bouquet d'art, j'irai le déposer avec les fleurs que les demoiselles viennent de m'offrir au pied de l'autel de la Vierge et je lui demanderai de bénir et de récompenser ces artistes dont je suis si fier et qui ont donné au culte et à notre vie paroissiale depuis un an une force et une splendeur ravissantes.

Mais le grand organisateur de la fête restera toujours la paroisse elle-même. Comme c'est l'auditoire qui fait souvent l'orateur, c'est la foule qui fait plus souvent encore une fête, qui inspire les artistes et qui déclenche tous les ressorts. Or, la paroisse Ste Anne a voulu célébrer les noces d'argent sacerdotales de son curé. Un courant électrique ou sympathique a parcouru tous les foyers. Chacun a voulu faire sa part. Et voilà pourquoi la fête a été si belle; voilà pourquoi l'on a délié le cordon de sa bourse et l'on m'a offert pour l'école, pour l'œuvre qui me tient tant au cœur, la généreuse somme de cinq mille dollars.

Mesdames et Messieurs, ma reconnaissance va droit à mes paroissiens. Je ne me demande pas si un tel a souscrit ou non. Je sais que ce peuple est généreux. Je sais qu'en dépit de la crise industrielle qui sévit depuis des années, il continue de soutenir nos œuvres, et, qu'advenant une fête comme celle qui vous réunit, il peut encore ajouter aux offrandes quotidiennes la somme de cinq mille dollars.

Au sortir de la grande guerre, les peuples victorieux voulurent honorer les dévouements cachés qui décidèrent de la victoire et ils conçurent le noble projet d'aller chercher dans les cimetières de France un soldat inconnu et de le placer au milieu de la patrie sur un mausolée d'honneur.

S'il me fallait honorer de cette manière les dévouements cachés qui ont soutenu nos œuvres et nos institutions magnifiques, je ne craindrais pas d'aller, moi, dans les foyers de ma paroisse et de choisir au hasard ; car je serais sûr de tomber sur une âme généreuse, absolument digne de notre reconnaissance.

Il ne me reste plus qu'un merci à adresser, et je l'ai réservé pour la fin parce que je sens qu'il part du fond de l'âme et qu'il surpasse infiniment tous les autres en sincérité et en profondeur.

Ce merci, c'est à vous que je l'adresse, ô Dieu bon et miséricordieux qui, pendant vingt-cinq ans, avez béni le sacerdoce de votre pauvre serviteur.

Ce n'est pas moi, Seigneur, qui devrais être le bénéficiaire de cette fête, c'est vous, qui m'avez fait l'enfant d'une famille chrétienne, où j'ai appris de bonne heure à vous connaître et à vous aimer... C'est vous, qui m'avez confié à des maîtres instruits et vertueux dont les enseignements, les conseils et les exemples ont corrigé mon ingrate nature... C'est vous qui m'avez conduit dans votre sanctuaire, oint de votre huile sainte, investi de ce glorieux et redoutable sacerdoce que les anges nous envient, et qui, selon un Docteur de l'Eglise, "fait l'homme grand au-dessus des rois et des maîtres de la terre, autant que l'esprit est grand au-dessus de la matière, autant que l'éternité est grande au-dessus du temps, autant que Dieu est grand au-dessus de tout ce qui n'est pas Lui".

Vous ne vous êtes pas contenté de tant de grâces, ô Dieu libéral et magnifique !... Plante obscure, j'étais destiné par l'insuffisance de mes moyens, à végéter et à me dessécher dans l'ombre, mais vous avez été mon soleil et ma rosée, ô Dieu très bon. Si j'ai pu produire quelques fruits, c'est à vous seul que je les dois, et aux

pieuses âmes qui ont eu pitié de moi, et ont imploré, en ma faveur, votre miséricorde. “*Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi*”: *Que rendrai-je au Seigneur pour tous ses bienfaits ?*

J'entendais tantôt nos petits enfants chanter leur cantique d'actions de grâces; que j'aimais à entendre leurs voix aussi pures que leur âme et à dire avec eux: “Célébrons le Seigneur”. Ces chers petits invitaient les grandes voix de la nature à s'unir à la leur: eh ! bien, c'est leur voix qui me charmait davantage, bien plus que la voix du voix océan, des torrents impétueux et des souffles puissants.

Oui, enfants, louez avec moi le Seigneur, “*Laudate pueri Dominum*”. Et comme vous-mêmes, mes bien chers paroissiens, daignez m'honorer du titre de Père et que je dois aussi vous considérer comme des enfants que Dieu m'a confiés, je vous dirai à vous comme aux plus petits: “*Laudate pueri Dominum*”, oui, louez avec moi le Seigneur, car il a fait en moi, il y a vingt-cinq ans, de grandes choses. Je n'étais qu'un pauvre et un misérable, et il m'a placé parmi les princes de son peuple. “*Suscitans inopem... Ut collocet eum cum principibus populi sui*”. Je n'étais capable de rien—“*Qui habitare facit sterilem in domo*”—et Il m'a donné son pouvoir divin avec lequel je puis faire naître les âmes à la vie de la grâce, avec lequel je puis les nourrir de l'aliment eucharistique, avec lequel je puis les purifier de leurs fautes, avec lequel je puis d'un mot les sauver, puis devenir l'heureux père de toutes ces âmes, de tous ces enfants—“*Matrem filiorum lætantem*”.

Oui, mes chers paroissiens, mes enfants, louez avec moi le Seigneur. Et demandez-lui que mon sacerdoce, dans les années qu'il me reste à vivre, devienne plus que

jamais un instrument de salut pour les âmes et la paroisse qui me sont confiées.

Les Prix d'action intellectuelle

La soirée organisée par les membres de l'A.C.J.C. pour la proclamation des Prix d'action intellectuelle a obtenu comme toujours un gros succès d'assistance et d'animation. Le R. P. Lamarche, président de la soirée, s'étant appliqué à dégager en partie le sens de cet événement scientifique et littéraire, nous croyons devoir reproduire ici l'allocution qu'il prononça à la suite d'une conférence de M. Montpetit sur l'"Action intellectuelle."

Messeigneurs, mesdames, messieurs,

Je préfère vous parler du haut de l'estrade, parce que, devant vous entretenir un instant de M. Edouard Montpetit, ce sera ma seule manière de dominer le sujet. J'eusse préféré bien davantage ne pas rompre le charme causé par sa parole qui est une musique. Il le faut bien, cependant, ne serait-ce que pour souligner les motifs de votre gratitude et préciser le sens de vos applaudissements.

A mesure que, d'année en année, M. Montpetit révèle un aspect de sa riche personnalité, les ovations qui saluaient naguère le savant, l'esthète ou l'orateur, déferlent plus loin encore, voulant atteindre par-delà les mérites intellectuels, les qualités morales, et derrière l'humaniste, l'homme. Je songe en ce moment aux ennuis probables de ce professeur, que l'on suppose en constante disponibilité, et au dévouement dont il fait preuve en de si nombreuses et si graves circonstances. Ce n'est pas sans tressaillement nerveux, j'imagine, qu'il dépouille chaque jour son courrier ou s'en va répondre au téléphone... En 1923 et 1924, il pouvait prétexter

ses engagements d'Europe, si féconds eux-mêmes en lourds imprévus : et chacun avec résignation s'efforçait de comprendre. Cette année, les invitations se pressent de partout, de Montréal et d'Ottawa, des Trois-Rivières et de Québec, voire de New-York. De sorte que, présent ou absent, où qu'il aille et d'où qu'il vienne, et malgré son désir plausible d'obtenir enfin un vote de non-confiance, il demeure à jamais "l'homme traqué", prisonnier de sa gloire et victime de son talent.

Parfois cependant, par souci d'élégance — mais je retire ce mot qui finira, Monsieur, par vous lasser : l'élégance est souvent un écran qui empêche de voir la vie des hommes, — disons donc plutôt : par scrupule de bonté, M. Montpetit, n'osant pas refuser catégoriquement, demande trois jours pour réfléchir. Ce délai, de bon augure pour les quémandeurs, devient d'ordinaire fatal au conférencier. Durant ces trois jours, les idées affluent à son cerveau, elles se font belles et invitantes, elles s'alignent et se tassent en rangées soumises. Il voit peu à peu surgir et se dresser dans l'air le château-conférence. Et le moment venu de fulminer sa réponse, il mentirait en disant qu'il n'est pas en mesure d'accepter.

Avant de répondre à l'invitation des jeunes, M. Montpetit exigea, paraît-il, ses trois jours de grâce. C'était sans doute pour faire admettre et consacrer un principe, car au fond, il savait bien qu'il ne pourrait se dérober plus longtemps à une perspective lui rappelant sa jeunesse d'hier, "toute une jeunesse" chantante, où la fantaisie, la blague et le paradoxe venaient jeter leur manteau tapageur sur un fond de mélancolie vaste comme les champs et fertile comme eux. Il nous l'a démontré chaudement sur la scène, son reste de solidarité avec les jeunes. Vous avez vu avec quelle sollicitude optimiste, quelle minutie attentive il s'est penché vers eux, s'effor-

çant de découvrir et de signaler les moindres efforts, les moindres promesses et les moindres progrès, et parvenant ainsi — peut-être en majorant quelque peu les recettes — à établir pour notre race un bilan avantageux. Si bien qu'après l'avoir entendu nous parler d'action intellectuelle, lui ce grand apôtre de l'action économique, nous avons la confiance que tout n'est pas à refaire dans ce domaine, si rien n'est encore achevé. Non, non, tout n'est pas à refaire, puisque nous éprouvons jusqu'au sentiment d'avoir un peu grandi dans une soirée!

Messieurs les officiers et les membres de l'A.C.J.C., je vous félicite du témoignage tout fraternel que vous venez de recevoir de votre aîné. J'ajoute qu'il était attendu et mérité. La veille de Noël 1924, deux mois après le grand Congrès de Charleroi, Sa Sainteté Pie XI, s'adressant aux membres du Sacré Collège et passant en revue les événements de l'année, disait sur un ton de général après la victoire: "Ils ont dépassé toutes les espérances, ces jeunes gens catholiques de Belgique qui, au nombre d'environ trente mille, se sont réunis avec ardeur à Charleroi. Ils ont apporté à leurs recherches une prudence digne de l'âge mûr et dont les effets ne tarderont pas à se faire sentir." En vous appliquant à mon tour ces encourageantes paroles, je n'irai pas jusqu'à dire que vous avez dépassé toutes les espérances, car ce serait là une invitation au repos, mais j'affirme sans crainte que dans vos diverses manifestations et démarches, et notamment dans tous vos congrès généraux ou régionaux, vous avez apporté vous aussi une prudence digne de l'âge mûr et dont les effets sont déjà en partie sous nos yeux.

A supposer même que vous ayez commis quelques erreurs ou de menus accrocs à la sagesse, qu'avez-vous besoin de mon pardon? J'appartiens à une génération

qui, faute d'entraînement ou d'organisation, faisait vers 1895 du système du moindre effort, un instrument de salut sur la terre comme au ciel. Depuis je m'efforce à réparer tant bien que mal ces lacunes du passé. Qu'avez-vous besoin surtout du pardon de ces vénérables censeurs qui croient n'avoir absolument rien à réparer, et qui ont raison en ce sens qu'ils n'ont jamais rien commis : ni prose ni vers, ni quêtes ni requêtes, ni discussions, ni luttes, ni congrès, et "n'ont jamais connu la fraîche furie du vent et la splendeur solitaire des neiges qu'à travers les vitres de leur maison." (G. Papini).

Cette vertu de prudence dont un Pape vous louerait, vous l'avez manifestée dans le lancement et l'organisation des Prix d'action intellectuelle. Je constate avec plaisir que vous avez réservé la plus large part des récompenses à la littérature appliquée, ainsi dite par opposition à la littérature pure ou ce qu'on nomme aujourd'hui "l'art désintéressé". La première est vouée à la recherche et à l'exposition du vrai dans chaque domaine de la pensée. Elle a pour premier objet la connaissance. Or nous voyons que la réussite des plus humbles carrières se résout de plus en plus, de nos jours, dans la formation technique de l'esprit. Nous voyons également que toute action intellectuelle est nulle ou gravement empêchée, si elle ne s'accompagne de la pureté du langage et de *cette religion de la forme sans laquelle aucun Français n'a jamais laissé rien de durable.* (F. Brunetière). C'est pourquoi, Messieurs, en favorisant avant tout la recherche doctrinale ou scientifique, avec l'élaboration d'un style approprié, vous rendez ni plus ni moins un service d'urgence à la jeunesse d'en-deça de trente-cinq ans, sans compter l'exemple fourni à l'autre jeunesse, aux frontières indécises, que je salue comme une sœur en la voyant, dans cette enceinte, si largement représentée !

Dans cette distribution des largesses de personnages de marque, amis dévoués des lettres canadiennes, vous avez su consacrer une part légitime à la littérature pure, celle qui prétend, avec un minimum de substance, atteindre au plus haut degré de l'intérêt et de l'émotion artistiques. Si, comme on vient de l'apercevoir, le succès obtenu dans cette branche paraît plus incertain, c'est que nos jeunes aspirants à "l'art désintéressé", esclaves sans doute — c'est le mot — d'une trop grande facilité naturelle, oublient généralement ce critère de M. Paul Valéry, le nouvel académicien-poète: "Tout jugement que l'on veut porter sur une œuvre doit faire état avant toute chose, des difficultés que son auteur s'est données. On peut dire que le relevé de ces gênes volontaires, quand on arrive à le reconstituer, révèle sur-le-champ le degré intellectuel du poète et la qualité de son orgueil." Trop fidèle, je pense, à son principe, ce poète hermétique s'est créé à lui-même un certain nombre de difficultés qu'il fait généreusement partager à ses lecteurs. Mais son critère paraît juste. Nos romanciers et nos poètes devraient au moins envisager, avant de se mettre à l'œuvre, les difficultés toutes faites concernant la composition, les caractères, la syntaxe, les images, le rythme, la plénitude du vers, etc. Il se publie encore chaque année, à côté de romans sans consistance, des plaquettes poétiques aussi fortement *chevillées* que la conférence de ce soir, et ce n'est pas peu dire. Vous l'avouerez avec moi, ce jeu puéril indique un orgueil de fort douteuse qualité, et ce n'est pas ces productions hâtives, motivées le plus souvent par l'approche d'un concours, qui prépareront le réveil en fanfare du peuple canadien.

L'œuvre qui nous sauvera, c'est l'œuvre des six jours, c'est le travail. Travaillons, travaillons surtout en profondeur. Car le filon existe, puisque déjà nos maîtres

l'ont trouvé. Quand nous croirons l'avoir touché à notre tour, jugeons-le comme la critique elle-même le jugera, à la peine et aux sueurs qu'il nous aura coûtées.

Jugeons-le encore par comparaison avec le clair métal de France. Ne nous demandons pas si la veine littéraire en France est devenue moins féconde depuis la guerre. Cherchons-y l'inspiration aux époques qui nous plaisent davantage et nous conviennent le mieux. C'est quand le filon indigène, déjà marqué aux empreintes du sol, aura reçu la frappe française, qu'il deviendra vraiment richesse nationale, digne de nous, digne de nos pères, digne d'être adjointe au patrimoine commun de l'humanité.

Dans l'Ordre

Jérusalem.—Le T. R. P. Savignac a été élu prier du Couvent de Saint-Etienne de Jérusalem. Il succède dans cette charge au T. R. P. Dhorme, qui a terminé deux triennats consécutifs et qui reste directeur de l'Ecole Biblique et Archéologique.

Les cours de l'année 1925-26 sont ainsi distribués :

Exégèse comparative des Evangiles, par le T. R. P. Lagrange.

Introduction historique au Nouveau Testament, par le T. R. P. Savignac.

Introduction générale à l'Ancien Testament (Textes et versions), par le R. P. Carrière.

Introduction spéciale à l'Ancien Testament (Prophètes), par le R. P. Jaussen.

Exégèse de l'Ancien Testament (Les Livres des Rois), par le T. R. P. Dhorme.

Explication philologique de l'Ancien Testament, par le R. P. Carrière.

- Géographie de la Palestine*, par le R. P. Abel.
Archéologie biblique, par le R. P. Vincent.
Topographie de Jérusalem (Nouveau Testament),
 par le R. P. Abel.
Coutumes des Arabes, par le R. P. Jaussen.
Epigraphie sémitique, par le T. R. P. Savignac.
Langue hébraïque, par le R. P. Lavergne.
Langue assyrienne, par le R. P. Dhorme.
Langue syriaque, par le R. P. Marmadji.
Langue arabe, par le R. P. Jaussen.
Langue arabe parlée, par le R. P. Marmadji.
Langue grecque du Nouveau Testament, par le R. P.
 Raphaël Tonneau.

Une promenade archéologique a lieu chaque semaine le mardi soir, et une excursion d'un jour, chaque mois.

France.—La Faculté catholique de Philosophie fait donner une série de conférences sur la doctrine catholique exposée d'après saint Thomas d'Aquin. Le Révérend Père Peillaube, S.M., traite *de la vie humaine et de la vie chrétienne*; le Révérend Père Gillet, O.P., *du problème social et de la justice sociale*; le Révérend Père Blanche, O.P., *de la Nature de Dieu*; M. Maritain, *de la Science Philosophique et Mystique*; M. H. Colin, *de la matière et de la vie*.

Espagne.—Un conseil de notables de Salamanque, cette ville si riche de souvenirs (et en particulier de souvenirs dominicains), s'étant réuni à l'effet de désigner un chroniqueur officiel de la cité, cette fonction honorifique a été accordée au Très Révérend Père Louis Getino, actuellement Provincial des Dominicains.

Suisse.—C'est sur la foi d'une revue d'ordinaire mieux informée que nous annonçons le remplacement du Rme P. Sales, comme professeur de théologie à Fribourg,

par le R. P. Montanaro. C'est le R. P. Gigon, de la Province de Toulouse, qui est devenu titulaire de cette chaire.

Allemagne.—Les Dominicains de la Province d'Allemagne ont tout récemment repris possession du couvent historique de Saint-Paul, à Worms, dans la citadelle du luthéranisme. La population, même protestante, les a accueillis avec une parfaite sympathie.

Hollande.—Voici de plus amples détails sur la récompense accordée au R. P. Friethoff, dont il fut question dans notre dernier numéro :

Ce fut vraiment un fait nouveau pour le monde universitaire d'Utrecht, lit-on dans le *Tijd*, que celui dont il fut témoin le 21 septembre dernier, dans une séance solennelle de la Faculté Protestante de Théologie.

“Après avoir donné lecture du rapport annuel, le recteur magnifique remit la médaille d'or au Révérend Père C. Friethoff, du Couvent dominicain de Huissen, en récompense de son travail sur le sujet proposé au commencement de l'année, et qui avait pour thème : “Les doctrines comparées de Thomas d'Aquin et de Calvin, touchant la prédestination”.

“Un mouvement de surprise traversa l'auditoire qui remplissait la vaste salle, lorsqu'on vit se lever le jeune lauréat revêtu de son habit religieux. Ce froc monacal, réapparaissant en un endroit où l'on ne l'avait plus vu depuis des siècles, excita une vive curiosité dans ce public éminemment protestant.

“L'endroit, cependant, convenait bien à une telle apparition. C'était l'antique et majestueuse salle capitulaire, où se réunissaient, avant la Réforme, les chanoines de la cathédrale d'Utrecht. De la cathédrale d'autrefois, au style gothique, il ne reste malheureusement que quelques débris. Mais la salle capitulaire a

été restaurée au siècle dernier par l'habile architecte Cuipers, qui lui a rendu son grand air de jadis. Le froc dominicain, si actuel et cependant contemporain des vieilles cathédrales, ne déparaît nullement ces voûtes séculaires.

“M. le Professeur Nierstrasz, recteur sortant, loua, en termes choisis, le jeune lauréat; il fit remarquer que son étude était un travail vraiment savant, et ajouta qu'on pouvait beaucoup attendre de l'auteur, pour l'avenir.

“Un autre Professeur, secrétaire du Sénat Académique, ne fut pas moins élogieux. “L'auteur, dit-il, a non seulement bien étudié la matière, mais il la possède à fond. Son grand mérite est d'avoir établi que l'accord entre Thomas et Calvin n'est en grande partie qu'apparent.”

“La médaille d'or, qui porte d'un côté l'effigie de Sa Majesté la Reine, et de l'autre, le nom de l'étudiant dominicain, fut donc bien méritée.”

Brésil.—Monseigneur Sébastien Thomas, O.P., évêque titulaire de Platea et Prélat de Conceição, a reçu la consécration épiscopale le 15 novembre, dans le sanctuaire du Rosaire de Uberaba.

Etats-Unis.—A la demande de l'éditeur Mac-Millan, le Révérend Père Schwertner vient d'écrire un ouvrage sur les Congrès Eucharistiques. Le livre aura un très fort tirage et sera répandu partout pour préparer les catholiques américains au Congrès Eucharistique qui s'ouvrira à Chicago au mois de juin.

— Plus de quarante étudiants dominicains sont inscrits à l'Université catholique en vue de conquérir les grades académiques dans les Facultés de droit, des sciences et des lettres. A la Faculté de Théologie, le Révérend Père Smith, O.P., donne des conférences tho-

mistes et le Révérend Père Fitzgerald occupe la chaire de dogme.

Dans la Province.—Le T. R. P. Mannès Marion, conseiller de Province et curé de Ste-Anne de Fall River, aux Etats-Unis, a célébré le 31 janvier ses noces d'argent sacerdotales au milieu d'un grand concours de la population à laquelle étaient venus se joindre un bon nombre de confrères et d'amis.

Sa Grandeur Mgr Rouleau, évêque de Valleyfield, présenté à l'assemblée par le R. P. Marchildon, a prononcé le sermon de circonstance à la grand'messe. Son Honneur le Maire Edmond Talbot parla le soir au nom des paroissiens. Le R. P. Marion répondit à ces divers témoignages par un discours très senti qui comptera peut-être comme le principal effort oratoire de sa carrière apostolique. On le lira avec plaisir dans *Le Sens des faits*. Voici en quels termes *l'Indépendant* de Fall River a souligné le caractère de cette fête:

“Avant de commencer le compte-rendu des fêtes des noces d'argent sacerdotales du T. R. P. Mannès Marion, O.P., curé de Ste Anne de Fall River, qu'il nous soit permis de venir joindre à la multitude de justes hommages qu'on a rendus hier dans la paroisse Ste Anne et ailleurs, au dévoué et aimé pasteur de notre grande paroisse franco-américaine de la partie sud, notre humble tribut d'admiration et nos vœux de bonheur et de longue vie. En dépit de sa profonde humilité, le T. R. P. Marion, par ses hautes qualités administratives et son zèle apostolique sans bornes, est l'un des plus grands pasteurs que ses supérieurs aient appelé à diriger les destinées de l'œuvre grandiose qu'est devenue, grâce à leur direction successive, la paroisse Ste Anne de Fall River.

“Les paroissiens de Ste Anne aiment leur curé et lui en ont donné à l'occasion du récent jubilé, une preuve tangible. Nous nous plaçons à signaler de façon éclatante, le caractère enthousiaste et universel des démonstrations organisées pour fêter dignement celui qui le mérite si bien, alors même que sa venue à Fall River comme curé date de moins de deux ans. *Ad multos annos!*”

— Le révérend Père Raymond-M. Voyer, O.P., professeur de philosophie au Couvent d'Etudes d'Ottawa, a reçu le prix de cent dollars affecté à la section religieuse des “Prix d'action intellectuelle” de l'A.C.J.C., pour sa thèse intitulée *Vœux de religion d'après S. Thomas*.

— Le R. P. Pierre Trudel a donné le 22 janvier, devant l'Alliance catholique des Professeurs de Montréal, section féminine, une conférence intitulée: *L'institutrice apôtre*.

— Le R. P. Lamarche a donné le 8 février, dans la nouvelle salle St-Dominique, à Québec, une causerie sur *La musique dans la vie paroissiale*.

— Nous recevons de la part du clergé de nombreuses consultations, depuis l'ouverture de nos rubriques de droit canonique. Il sera fait droit à chaque demande en temps opportun, c'est-à-dire d'après l'ordre de réception.

— Le R. P. Barillec prêchera la Station du Carême aux SS. Pierre et Paul de Lewiston, et le R.P. Trudel à Ste Anne de Fall River.

— A l'occasion des Fêtes du Bx Pierre-Julien Eymard, célébrées dans la Chapelle des RR. PP. du S. Sacrement les 9, 10, 11 février, S. G. Mgr Rouleau a prêché une Heure sainte et le R. P. Henri Martin, curé de St-Dominique de Québec, le panégyrique d'un nouveau Bienheureux.

— Le R. P. Lamarche prononcera l'éloge des Martyrs canadiens dans l'Eglise du Gesù le 12 mars.

— Toute zélatrice qui remplit 8 cahiers à cinq dollars de l'*Œuvre du Noviciat*, ou recrute de nouveaux abonnements à la "Revue Dominicaine" ou au "Rosaire pour tous" pour la somme de \$40, a droit à une affiliation perpétuelle à cette œuvre, pour elle-même, ou pour la personne qu'elle désignera.

— La "Revue Dominicaine" est heureuse d'offrir à "L'Action française" ses félicitations et ses souhaits à l'occasion du 10e anniversaire de sa fondation. Le public soi-disant intellectuel ou patriote, qui sut enterrer un si grand nombre de revues en ce pays, hésite cette fois à prendre la pelle funèbre, et le vigoureux périodique s'y refuse d'ailleurs obstinément. La raison profonde de sa *longévité* vient sans doute du désintéressement manifeste des promoteurs. La moindre expérience dans ce domaine fait voir qu'une revue sérieuse ne saurait devenir un klondyke, même si l'on y adjoint un service de librairie. Le désintéressement produit l'indépendance. Il est relativement facile pour une revue de pratiquer l'indépendance vis-à-vis des partis politiques. Aussi doit-elle viser plus haut encore, et s'affranchir de toute entrave posée par un homme, un clan ou une faction. Parvenue là, elle doit faire un suprême effort pour se dégager de soi-même, suivant le conseil évangélique, en évitant de former à son tour un système clos où rien n'entre et d'où pas grand'chose ne sort. C'est une erreur dans laquelle tombe aisément la presse en général, que de croire impossible de cultiver l'esprit de cohésion et de solidarité sans prononcer l'exclusive contre les individus ou les groupements étrangers. *L'Action française*, autant que le permet l'humaine faiblesse, voulut écarter cette méprise et se

tenir sur les hauteurs que nous venons de signaler. Fidèle à ses amis, fidèle à ses doctrines, elle a soin de ventiler ses bureaux pour recevoir, d'où qu'ils viennent, l'air et la lumière. Pour ce haut esprit qu'elle manifeste depuis sa fondation, elle voit de plus en plus s'élargir son rayon d'influence et s'établir autour d'elle l'unanime respect. Pour ces hauts motifs, une œuvre avant tout religieuse comme la nôtre peut et doit s'asseoir à son œuvre avant toute nationale. A ceux qui liront ce trop bref, mais sincère hommage, nous demandons de vouloir bien nous obliger en redoublant de sympathie effective à l'égard de l'*Action française* et des divers mouvements et entreprises dus à son impulsion.

Fra Domenico

★

L'ESPRIT DES LIVRES

Abbé GARRIGUET. — "Le Mois des Morts." 5e édition revue et corrigée. In-12. Paris, Téqui, 1925.

Ces *Lectures pour le Mois des Morts* forment une véritable théologie des *fins dernières*, mais une théologie très claire, très simple, très à la portée de tous. Les moins initiés aux questions dogmatiques eux-mêmes suivront sans effort les développements de l'auteur.

Après quelques chapitres consacrés à la mort, aux assauts que la miséricorde divine livre au pécheur mourant, au jugement particulier, au droit de pleurer ceux qu'on a perdus, à la survivance des légitimes affections de la terre, au nombre des élus, au bonheur réservé par Dieu à ses saints, il traite du purgatoire, de son existence, de la nature, de l'intensité et de la durée de ses peines, des motifs et des moyens d'abrèger les souffrances des âmes qui y gémissent, des rapports de ces âmes avec Dieu, avec la sainte Vierge, avec les autres bienheureux du paradis, avec nous. Il termine en exposant les relations des élus avec ceux qui leur furent chers ici-bas et entre eux. Il montre comment, au ciel, on se retrouve, on se reconnaît et on s'aime.

Tous puiseront édification, consolation, confiance et lumière dans la lecture de ces pages limpides et substantielles qui constituent un très intéressant résumé de la doctrine de l'Eglise sur ce qui attend l'âme chrétienne à sa sortie de la vie.

Abbé L.-CL. FILLION, P.S.S. — *Leçons d'Histoire Sainte à l'usage des enfants.* — *Cours moyen*, 1 vol. in-16 illustré, cartonné. — *Cours élémentaire*, 1 vol. in-16

Le nom seul de M. Fillion, consultant de la Commission biblique pontificale, si connu par ses travaux sur la Bible, est garant de l'intérêt que présentent ces nouvelles *Leçons d'Histoire sainte à l'usage des enfants*.

Le *Cours moyen* s'adresse aux enfants de 10 ans et au-dessus. L'histoire sainte telle qu'elle y est racontée va de la création du monde à la fondation de l'Eglise par les apôtres. La raconter en détail exigerait de gros volumes; on en signale du moins les principaux faits, en mettant en relief l'action divine si manifeste à tout instant, et aussi l'action humaine, tantôt bonne, tantôt mauvaise, et allant à l'encontre des desseins de Dieu.

L'auteur a insisté sur la lente formation et sur la vie mouvementée du peuple auquel Dieu a confié le trésor des vérités révélées, pour qu'elles fussent ensuite communiquées à toutes les nations. L'Histoire sainte, pendant plusieurs milliers d'années, se confond en réalité avec celle d'Israël.

Le *Cours élémentaire* est en quelque sorte l'abrégé du *Cours moyen* et s'adresse aux enfants de moins de dix ans.

Dom JEAN DE HEMPTINE, O.S.B. — "L'Ordre de S. Benoît". — *Seconde édition revue*. Collection "Pax", vol. XVI. Paris, Lethielleux; Lille, Desclée; Abbaye de Maredsous. Un vol. in-16, IV-132 pages avec une dizaine de gravures hors-texte.

On trouvera dans cette notice un exposé des principes relatifs à l'ascèse et aux institutions de l'Ordre de S. Benoît, puis une esquisse de son histoire. Le lecteur apprend à connaître la *Conception fondamentale de la vie bénédictine* (ch. I), la place que cette conception fait à la *Prière* (II) et au *Travail* (III); il découvre ensuite, en étudiant *l'Esprit de l'Ordre* (IV), le caractère large, souple et "chrétien" (l'expression est de Bossuet) de la règle

de S. Benoît qui s'efforce d'être le miroir de l'Evangile. L'organisation du *Monastère* (V) et celle de l'*Ordre* (VI) lui sont révélées. Enfin une *Esquisse historique* (VII) lui permet de suivre pendant quatorze siècles l'évolution de l'Ordre bénédictin. Le fil de l'histoire conduit le lecteur jusqu'à l'heure présente; un regard d'ensemble sur *l'état actuel de l'Ordre bénédictin* (VIII) en fait alors constater la vitalité.

Courte et riche notice, écrite en une langue de belle et grande allure, à la fois nerveuse et colorée; des gravures hors texte augmentent l'intérêt de l'exposé.

FEIGE. — "Hâtons-nous de devenir des saints." Paris, Téqui; Montréal, Granger; Québec, Garneau. Petit volume, de 100 p.

M. le chanoine Feige, dont les ouvrages de spiritualité sont si goûtés des Filles de Saint François-de-Sales et de toutes les âmes pieuses, a concentré, dans cette petite brochure, les plus touchants arguments qui puissent nous presser à devenir des saints.

L'auteur a dédié et confié son travail à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus qui "a souhaité si ardemment de voir le monde devenir comme une pépinière de grands saints".

R. P. GILLET, O.P. — "La morale et les morales". Editions de la Revue des Jeunes, 3, rue de Luynes, Paris.

Dal Vaticano, 15 août 1925.

Mon Révérend Père,

Le Souverain Pontife a reçu avec bienveillance le filial hommage de votre récent ouvrage: "La Morale et les Morales".

Vous avez voulu y montrer combien sont fragiles et contradictoires les systèmes modernes, établis d'après une soi-disant science qui se croirait amoindrie en admettant le surnaturel. La morale catholiques, au contraire, basée sur le dogme, la loi naturelle et la révélation, est restée à travers les siècles la règle solide et immuable contre laquelle sont venus s'effriter tour à tour les systèmes humains qui ne cherchent souvent qu'à satisfaire les instincts et les passions sous une apparence de loi.

Sa Sainteté fait des vœux pour que votre étude contribue à éclairer les intelligences et à les porter à la pratique de la vraie morale, celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme gage des faveurs

divines, le Saint Père vous accorde bien volontiers sa Bénédiction Apostolique.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mon religieux dévouement en Notre Seigneur.

(Signé) Cardinal GASPARRI.

Abbé J. Z. DUFORT — "Le Jubilé de 1926". Brochure de 25 pages. Edition du "Devoir". En vente chez l'auteur, 1460, rue Dufresne, Montréal.

M. l'abbé Dufort vient de fournir une nouvelle preuve de son activité intellectuelle en offrant au public qui s'intéresse aux choses détaillées de la religion une brochure doctrinale qui fera pendant à celle qu'il publia ces années dernières sur le *Jeûne et l'Abstinence*. Cette seconde étude révèle une préparation lointaine plutôt qu'immédiate. Ceux qui voient et entendent de près M. Dufort le savent familiarisé depuis longtemps avec le droit canon. Mais le retard des documents officiels de Rome l'a empêché de donner à la partie principale, celle qui répond au titre de la brochure, toute l'amplitude qu'il eût souhaitée. Par contre, la partie qui regarde l'indulgence en général a reçu les développements requis.

En somme le travail de M. l'abbé sur le jubilé *ab urbe ab orbem* présente les plus solides garanties d'ordre doctrinal et les meilleures ressources d'ordre pratique que l'on puisse désirer. Malgré les traces visibles d'une rédaction forcément hâtive, il sera utile aux prédicateurs et aux confesseurs, aux religieux et religieuses comme aux simples fidèles. Il est l'œuvre d'un esprit judicieux, d'un talent développé au contact des meilleurs auteurs et mûri par l'expérience déjà longue d'un ministère délicat.

M.-A. L.

ARTHUR SAINT-PIERRE — "Le problème social". Brochure in-8° de 200 pages. Editions Edouard Garand, 153a, rue Ste-Elizabeth, Montréal, 1925.

Les préoccupations sociales auxquelles M. Arthur Saint-Pierre est resté fidèle jusqu'ici mettent de l'unité dans une vie que des besoins multiples se sont disputée. Il est devenu un des maîtres de la sociologie au Canada. La constance de son effort éclairé lui a assuré dans ce domaine une compétence qu'on s'est plu à recon-

maître et qu'on s'est empressé d'utiliser. Professeur à l'Université de Montréal, conférencier habituel des Semaines Sociales, il a été ainsi amené à étudier quelques-uns des aspects les plus essentiels du problème social. Ce sont ces études qu'il réunit aujourd'hui dans un volume préfacé par M. Edouard Montpetit et faisant partie de la Bibliothèque d'études économiques et sociales.

"Les cours donnés à la Semaine sociale sont, par définition, des cours de pratique et de doctrine." C'est sur ces mots que s'ouvre son volume et ils en résument, on ne peut mieux, le caractère et l'esprit. Chez M. S.-P. la doctrine ne se sépare jamais de la pratique. Ses études ne se développent pas dans l'abstrait; ce n'est pas d'elles qu'on pourrait dire qu'elles ne portent aucune indication de date, ni de lieu d'origine. On y sent au contraire, à chaque instant, des préoccupations qui sont bien celles de notre temps et de notre pays. M. S.-P. semble tout particulièrement attiré par le fait concret, par la statistique intéressante et révélatrice. Il va tout droit à l'abus qu'il faudrait faire disparaître, à la situation qu'il faudrait améliorer. Avec une pointe de scepticisme dans le résultat final, il essaie quand même d'indiquer par quelle sage intervention de l'Etat, par quelle entente mutuelle entre le patron et l'ouvrier on pourrait atteindre à la paix sociale tant rêvée. M. Montpetit, un autre maître de l'économie politique au pays, écrit du Problème social de M. S.-P.: "Ses exposés sont d'une remarquable clarté et solidement construits; il élague d'une main sûre toutes les objections que le sentimentalisme des affaires dresse sur la route de tous les réformateurs. Quelques pages, et l'on sait où il va. Il ne s'embarrasse pas de demi-teintes: on sent que la vie économique, qu'il a interrogée, le conduit vers d'irréductibles conclusions."

La doctrine qui inspire ces pages est celle de l'Ecole Sociale catholique que Léon XIII a résumée dans ce monument impérissable qu'est l'Encyclique *Rerum novarum*. M. S.-P. ne fait pas étalage d'une érudition facile; mais à l'orientation de sa pensée, aux solutions qu'il propose on sent qu'il en a pénétré l'esprit, qu'il en a compris et qu'il en accepte les préoccupations de justice et d'humanité. Le Problème social est un ouvrage que l'on devrait trouver dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse ou que devrait intéresser une question aussi vitale que la question ouvrière au Canada.

M.-C. F.

Tél. Main 4672

Tél. Main 7437

Bertrand, Foucher, Bélanger, Inc.

ORNEMENTS D'EGLISE

Spécialité

Tentures de Deuils et de Fêtes, -- Objets d'Art

26, rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

O'Reilly & Bélanger, Ltée

MARCHANDS DE CHARBON

GROS et DETAIL — Toutes sortes

OTTAWA

Bureau, 22, rue Sparks

— Téléphone: Queen 860-861

**POURQUOI
LE
COUTEAU?**

Le Calcul Biliaire peut se guérir sans opération si l'on emploie le REMEDE du Dr MULLER pour les pierres dans le foie.

Demandez-le à votre pharmacien.

Au cas où vous ne pourriez l'obtenir, envoyez \$3.00 à

S. J. MAJOR Limitée, Ottawa

(Succursale de la National Grocers Co., Ltd.)

DISTRIBUTEURS EN GROS

126 RUE YORK

et nous vous le ferons parvenir.

Banque Canadienne Nationale

Siège social: Montréal

Capital versé et réserve, \$11,000,000

Actif, plus de \$128,000,000

La grande banque du Canada français

258 succursales au Canada, dont 215 dans la Province de Québec

Filiale à Paris:

BANQUE CANADIENNE NATIONALE (France)

14, rue Auber, Paris

Notre personnel est à vos ordres

Téléphone Main 4371-2339-3554

Martineau & Boucher

PHARMACIENS EN GROS — FABRICANTS CHIMISTES

| | | | |
|---------------------------|------------|---------------------|----------|
| Produits Chimiques | | Spécialités: | |
| Drogues | | Elixirs | Sirops |
| Patentes | Parfumerie | Teintures | |
| Instruments | | Extraits Vins | |
| Verrerie | | Sels Effervescents | |
| | | Tablettes | Onguents |

Prix spéciaux pour Communautés — Demandez nos listes de prix.

221 Notre-Dame Est,

MONTREAL



Imprimée par

ADJ. MENARD, 133, boulevard Saint-Laurent

Tél. Lancaster 1907

MONTREAL